

NUMÉRO SPÉCIAL



LA CROIX DE JÉRUSALEM

LE PÈLERIN DE SAINTE ANNE

46^{me} ANNEE — N° 275 — JANVIER - FEVRIER - MARS 1974

**Annales du Pèlerinage et de l'Archiconfrérie
de SAINTE-ANNE-D'AURAY**

PRIX DE L'ABONNEMENT

Abonnement ordinaire : France et communauté 9 F
 Abonnement de soutien à partir de 12 F
 Le numéro 2 F 50

Adresser toute correspondance à :

**M. LE DIRECTEUR DU PÉLERIN DE SAINTE-ANNE
SAINTE-ANNE-D'AURAY — 56400 AURAY**

Les mandats à :

**M. LE CHAPELAIN DE SAINTE-ANNE
SAINTE-ANNE-D'AURAY - 56400 AURAY - C. C. P. Nantes 3-21**

A nos Abonnés

Nous remercions les abonnés qui ont réglé, par avance, l'année 1974.

— A tous ceux qui ont négligé, depuis quelque temps, de régler leur abonnement, nous demandons de bien vouloir s'en acquitter dès que possible ; cela simplifiera notre comptabilité.

— Faites lire « Le Pèlerin de Sainte Anne » autour de vous et suscitez ainsi de nouveaux abonnements.

— N'oubliez pas de mentionner vos changements d'adresse : indiquez exactement l'ancienne adresse avec la nouvelle. Joindre 0,50 francs pour les frais.

EN COUVERTURE : La Croix de Jérusalem.

P. LAUDRIN

— CIERGES ET BOUGIES —
 ENCENS ET CHARBONS CHIMIQUES
 17, Rue Gal-de-Gaulle - Tél. 24.07.29
 SAINTE-ANNE-D'AURAY

Marcel LE LAIN

CHARCUTERIE RESTAURANT
 1, Rue Abbé-Allanic - Tél. 24.07.20
 56400 SAINTE-ANNE-D'AURAY

CHAQUE
 SOIR
 LISEZ...

LA LIBERTÉ
du Morbihan
 QUOTIDIEN RÉGIONAL DU SOIR

Decré
 "centre ville"
 LE GRAND MAGASIN DE NANTES
 pour vous c'est mieux!

**CLINIQUE
 DU SACRÉ-CŒUR**

Chirurgie - Maternité - Médecine

68, Rue des Frères Texier-La Houlle
 VANNES Tél. 66.10.26

Transports LE BELLER

1, Quai du Couvent
 PONTIVY Tél. 25.04.52
 VOYAGEURS ET MARCHANDISES
 RENNES — LORIENT — VANNES

RESTAURANT

MME LE FALHER
 CUISINE SOIGNEE - PRIX MODERES
 3, Rue Abbé-Allanic - Tél. 24.10.68
 56400 SAINTE-ANNE-D'AURAY

**LA COMPAGNIE DES TRANSPORTS RÉGION LORIENTAISE
 C. T. L.**

est à votre service
 EXCURSIONS - PROMENADES - PÉLERINAGES - 34, Rue Chaigneau - Tél. 64.49.21 - 21.05.23
 Ses Cars Grand Confort Prix étudiés Dévis gratuit 56103 LORIENT

HOTEL DE LA PAIX * NN

26, Rue de Vannes - Tél. 24.06.16

LE MER
 SAINTE-ANNE-D'AURAY

MYRIAM HOTEL * NN**

37, Rue du Parc - Tél. 24.12.60
 CALME - PARKING PRIVE

VALERIE

COUTURE

9, Rue Saint-Salomon

VANNES

<p style="text-align: center;">SOCIÉTÉ</p> <p style="text-align: center;">ARMOR - FRUITS</p> <hr/> <p style="text-align: center;">FRUITS ET PRIMEURS EN GROS</p> <hr/> <p style="text-align: center;">26, Avenue Saint-Symphorien</p> <p style="text-align: center;">— 56 - VANNES —</p> <p style="text-align: center;">Téléphone 66.23.34 - 66.12.63</p>	<p style="text-align: center;">Banque de Bretagne</p> <p style="text-align: center;">La Grande Banque Régionale qui soutient vos intérêts</p> <p style="text-align: center;">Tous Prêts Professionnels et Immobiliers</p> <p style="text-align: center;">VANNES - AURAY 4, Rue J.-Le Brix - B. Avenue Poch Tél. 66.20.74 Tél. 26.12.01</p>
<p>PÂTISSERIE PRIEUR</p> <p>Spécialité de Galettes de Sainte-Anne</p> <p style="text-align: center;">Tél. 24.04.07</p> <p style="text-align: center;">SAINTE-ANNE-D'AURAY</p>	<p style="text-align: center;">André HENRIQ</p> <p style="text-align: center;">ENTREPRENEUR</p> <p style="text-align: center;">20, Rue Nicolazic 56400 SAINTE-ANNE-D'AURAY Tél. 24.10.45</p>
<p>HOTEL - RESTAURANT ** NN</p> <p style="text-align: center;">LA CROIX BLANCHE</p> <p style="text-align: center;">Ets LABICHE</p> <p style="text-align: center;">SAINTE-ANNE-D'AURAY</p> <p style="text-align: center;">Tél. 24.06.12</p>	<p>HORTICULTEUR FLEURISTE</p> <p style="text-align: center;">RIGUIDEL</p> <p style="text-align: center;">Paysagiste diplômé</p> <p style="text-align: center;">56400 AURAY Tél. 24.05.08 - 24.01.50</p>
<p>PHARMACIE CENTRALE</p> <p style="text-align: center;">M. et M^{me} MASSE</p> <p style="text-align: center;">Laboratoire agréé</p> <p style="text-align: center;">18, Place de la République AURAY - Tél. 24.03.27</p>	<p style="text-align: center;">L'AUBERGE</p> <p style="text-align: center;">HOTEL - RESTAURANT</p> <p style="text-align: center;">A. LAILLET</p> <p style="text-align: center;">56, Route de Ste-Anne - Tél. 24.03.35 SAINTE-ANNE-D'AURAY</p>
<p>FRUITS ET PRIMEURS TRANSPORTS</p> <p style="text-align: center;">Georges JAFFRE</p> <p style="text-align: center;">Fournitures pour Collectivités</p> <p style="text-align: center;">13, Rue de Verdun</p> <p>LORIENT Tél. 21.06.43</p>	<p style="text-align: center;">CITROEN E. CORVESTE</p> <p style="text-align: center;">STATION B. P.</p> <p style="text-align: center;">GARAGE SAINT-CHRISTOPHE</p> <p style="text-align: center;">21, Rue Général de Gaulle</p> <p>QUIBERON Tél. 52.60.65</p>
<p>Madame LE BOURSICOT</p> <p style="text-align: center;">BOULANGERIE - CAFE</p> <p style="text-align: center;">18, Rue Général de Gaulle</p> <p style="text-align: center;">SAINTE-ANNE-D'AURAY</p>	<p>HOTEL « TY-PLOUZ » - BAR</p> <p style="text-align: center;">Chambres tout Confort</p> <p style="text-align: center;">M^{me} Pierre LE PICHON</p> <p style="text-align: center;">20, Place Nicolazic - Tél. 24.07.25 SAINTE-ANNE-D'AURAY</p>

Dimanche 7 Avril 1974 : à Sainte-Anne-d'Auray

HOMMAGE SOLENNEL

à la CROIX DE JÉRUSALEM

ou

" LE SERMENT TENU "

Le Dimanche 7 Avril 1974 marquera certainement dans les annales du Pèlerinage de Sainte-Anne-d'Auray.

La Direction du Pèlerinage a choisi en effet ce dimanche des Rameaux pour rendre un hommage public à la Croix de Jérusalem. Mais qu'est-ce que la « Croix de Jérusalem » ? L'« Histoire d'un Village » nous en donne l'historique. On pourrait intituler ce récit : « LE SERMENT ». En fait, c'est le premier acte d'une pièce en trois actes et nous invitons le plus grand nombre de pèlerins, de personnes à venir se joindre aux pèlerins de la paroisse de Sainte-Anne pour honorer cette Croix. Nous sommes heureux de saisir cette occasion, soit dit en passant, pour remercier Monsieur le Recteur de la paroisse et les paroissiens de Sainte-Anne d'avoir bien voulu accepter d'avancer leur jour de pèlerinage, traditionnellement fixé au dimanche de Quasimodo.

1^{er} Acte : LE SERMENT (1886)

« Depuis qu'on a rétabli les pèlerinages français de Jérusalem, c'est l'usage d'emporter là-bas une croix de grande dimension ; et, après qu'elle a été sanctifiée à toutes les étapes de la voie douloureuse, on cherche un endroit en France où elle puisse recevoir les hommages des fidèles.

C'est une de ces croix que l'on a érigée à Sainte-Anne-d'Auray, le 14 Septembre 1886.

Dès son arrivée en gare, les habitants de Pluneret l'avaient déposée dans leur église ; et, cinq jours après, les hommes d'Auray — près d'un millier — la transportèrent jusqu'au village sur leurs épaules (1).

On la dressa provisoirement au champ de l'Epine. Elle y fut acclamée et vénérée par une foule immense.

Le lendemain, avant son érection définitive, l'évêque de Vannes, entouré des évêques d'Orléans, de Blois et de Versailles, interpella les 25.000 pèlerins massés devant la Scala et leur dit : « **Mes frères, si vous voulez que la Croix, après avoir protégé votre berceau, s'élève aussi sur votre tombe, jurez-vous de la garder et de la défendre ?** ». L'auditoire, saisi d'une émotion indescriptible, répondit tout d'une voix : « **Nous le jurons !** ».

Alors, les pèlerins de Jérusalem, pieds nus, la prennent et la portent jusqu'au Cloître où elle doit demeurer.

(1) A cette occasion, se révéla, une fois de plus, le caractère particulariste des gens de Pluneret, toujours si jaloux de leurs droits paroissiaux.

Les Pères Rédemptoristes, qui prêchaient, en ce moment, une mission à Auray, voulurent profiter de la circonstance pour avoir une manifestation d'hommes, et ils sollicitèrent, pour les Alréens, l'honneur de porter jusqu'au village la Croix de Jérusalem : ils avaient là une occasion exceptionnelle de grouper les hommes pour clôturer la mission.

Mais on avait compté sans les habitants de Pluneret : la Croix était déposée dans leur église, c'est leur territoire que le cortège devait traverser, ils se croyaient aussi capables et aussi dignes que les Alréens de porter eux-mêmes la Croix.

Il fallut bien en arriver à un compromis. Il fut convenu que les hommes de Pluneret porteraient la Croix jusqu'au delà de la gare, et que les hommes d'Auray s'en chargeraient ensuite jusqu'à destination. Mais, une fois en possession du brancard, ceux de Pluneret ne voulurent plus céder la place ; le Supérieur de la mission dut intervenir en personne et employer toute son autorité pour leur faire lâcher prise.

Quand on l'eut dressée au milieu du préau, commença un défilé, qui dura plusieurs heures, des pèlerins chantant, priant, pleurant, chacun voulant s'approcher de la Croix et la baiser (2).

La Croix de Jérusalem avait été offerte à la Bretagne par le Père BAILLY, fondateur du journal **La Croix** et directeur des pèlerinages de pénitence. « Ce bois, ô Bretons, a grandi dans vos forêts ; le bûcheron qui l'a frappé ignorait ses destinées. Nous l'avons dressé sur un navire qui figurait l'Eglise au milieu des vents et des flots. Là, il est devenu le centre d'une prière ininterrompue, et, chaque matin, plus de cent prêtres célébraient la messe à ses pieds. A Jérusalem, en parcourant le chemin royal du Christ, il s'est arrêté à chacune des stations sanglantes ; il a fait trois fois le tour du Saint-Sépulcre. Puis, quand il a fallu choisir l'endroit où l'on replanterait cet arbre, qui a emprunté tous les reflets de la Croix du Salut, le chêne a repris le chemin de son pays, et, désormais, il se dressera au cœur de la Bretagne. » (3).

Ce n'est pas uniquement parce qu'elle a fait le voyage de Terre Sainte que cette Croix méritait ici une manifestation triomphale, c'est parce qu'elle est un symbole.

Cent ans auparavant, les ennemis du Pèlerinage, qui n'avaient au fond d'autre rêve que de supprimer la liberté des catholiques, avaient projeté de planter ici un arbre, symbolique aussi, l'**Arbre de la Liberté**. La tentative échoua ; et les catholiques ont repris l'idée. Mais l'Arbre qu'ils ont voulu planter, à leur tour, est le seul qui mérite d'être honoré, parce que, seul, il représente la Liberté véritable. »

(Histoire d'un Village, Tome II, pages 176-178)

(2) Le soir, je rencontrais, dans un angle du Cloître, M. de la Villemarqué, membre de l'Institut, qui avait les larmes aux yeux en regardant ce spectacle : « C'est beau, me dit-il, comme au temps des Croisades ». (Jérôme Buléon).

(3) Dans son émouvante prosopopée, le Père Bailly omet de rappeler une circonstance qui rend cette croix encore plus chère aux pèlerins de Sainte-Anne-d'Auray : c'est qu'avant d'être portée au Calvaire, elle séjourna quelque temps dans la propriété même de Sainte Anne à Jérusalem.

2^{me} Acte : AU CENTRE DU CLOITRE (1886-1965)

Pendant près de 80 ans, cette Croix de Jérusalem demeura plantée au milieu du Cloître.

Qui pourra dire le nombre de pèlerins qu'elle a vu se recueillir à ses pieds? De combien de chemins de Croix n'a-t-elle été le témoin, le commencement, la fin? Combien de pèlerinages ont eu, à ses pieds, leur procession de départ?

Elle a vu à ses pieds les foules du Vendredi Saint, des chemins de Croix communautaires du 25 juillet, elle a entendu les appels des pèlerins isolés...

Nous pourrions, à cette occasion, évoquer les grandes heures, les grandioses manifestations du Pèlerinage qui ont groupé, à Sainte-Anne, des foules considérables. Certes, ce n'est pas en présence de cette Croix que se sont déroulés ces grands rassemblements : c'était devant le Monument aux Morts, sur l'esplanade, devant la Scala Sancta... Mais que de fois, à l'occasion de ces grandes foules, n'avons-nous pas surpris de petits groupes ou des pèlerins isolés agenouillés au pied de cette Croix... Souvent après les grandes festivités ou au soir tombant.

C'est là que se portaient les « vrais pèlerins », loin du bruit, dans le recueillement favorisé par le Cloître dont la position retirée des lieux de rassemblement était propice à une telle prière.

...Jusqu'au 29 novembre 1965 : à cette date, un orage d'une violence exceptionnelle arracha littéralement la « Croix de Jérusalem ».



Le socle fut arraché le 29 Novembre 1965

(Photo archives)

3^{me} Acte : « LA FLEUR » OU LE SERMENT TENU

Et maintenant, où sera placée cette Croix ? Ce sera le troisième acte. Mais ce troisième acte n'est pas encore écrit. D'ailleurs nous avons à le vivre, nous devons le vivre, le dimanche 7 avril. C'est le dimanche des Rameaux, et nous avons choisi volontairement ce jour pour l'inauguration. Peut-il y avoir une date mieux indiquée que l'anniversaire de l'entrée de JESUS à Jérusalem, pour rendre hommage à la Croix de Jérusalem ?

Voilà pourquoi nous vous invitons à vous joindre à nous pour **tenir le serment de nos pères**. « **Jurez-vous de garder et de défendre cette Croix ?** ». — « **Nous le jurons.** »

Dimanche 7 Avril 1974

9 h. 30 : BENEDICTION DE LA CROIX DE JERUSALEM ET PROCESSION DES RAMEAUX.

...Et vous pourrez constater que, désormais, la Croix de Jérusalem, arbre parmi les arbres, est LA FLEUR D'UNE PLANTE DONT LA TIGE EST FORMEE D'AUTRES ARBRES.



7 Mars 1974 : 349^{me} ANNIVERSAIRE DE LA DECOUVERTE DE LA STATUE DE SAINTE ANNE

PAR YVES NICOLAZIC

De l'aveu unanime, cette fête du 7 mars 1974, présidée par Monseigneur BOUSSARD, notre Evêque, fut une réussite totale, tant par le nombre des participants que par le recueillement des pèlerins et la qualité de la liturgie.

Deux éléments ont contribué à faire de cet anniversaire une nouveauté : d'une part la présence du Père GUINCHAT, Curé de Saint-Louis-d'Antin et de La Trinité à Paris, et membre du Comité National de l'Année Sainte. Le Père GUINCHAT est universellement connu : il est, en outre, en effet, rédacteur au « Pèlerin » et il apparaît souvent sur l'écran de la Télévision.

D'autre part, la procession aux flambeaux eut lieu, non plus dans la nuit du 6 au 7 mars, comme c'était l'habitude jusqu'ici ; mais le soir de la fête, dans la nuit du 7 au 8 mars, conformément à l'histoire. Nous donnons ci-dessous un résumé des cérémonies du jour et de l'homélie du Père Guinchat, et le texte de la célébration qui a précédé la messe du soir du 7 mars.

A. — La Journée du 7 Mars 1974

LES CEREMONIES MARQUANTES DE L'OUVERTURE DES PELERINAGES

Les participants au cortège processionnel, avant de se rendre à la Scala Sancta, écoutèrent une rétrospective de la découverte de la statue de Sainte-Anne dans le sol du Bocenno.

Puis une assistance fort nombreuse, chantant le célèbre cantique « Sainte Anne, ô bonne mère » s'est rendue à la Scala Sancta afin d'accompagner la statue de Sainte Anne, dans sa châsse, en la basilique, pour la messe pontificale.

L'HOMÉLIE DU PÈRE GUINCHAT

Au cours de la messe concélébrée autour de Mgr Boussard, le Père Guinchat, curé de Saint-Louis-d'Antin et ce contexte, la pensée est orientée par les sentiments d'ac-tion de La Trinité, a prononcé l'homélie de circonstance. Dans tion de grâces, de la confiance en la volonté divine et le sens de l'engagement, face aux problèmes de l'existence.

L'EXPRESSION TOUTE SIMPLE DE LA VOLONTÉ DIVINE

Situant la solennité de cette découverte de la statue de Sainte Anne, le Père Guinchat a mis l'accent sur le choix de la simplicité et de l'élan de foi en ces termes : « Je suis sûr que ceux et celles qui l'ont connue auraient été bien étonnés si on leur avait prédit qu'un jour un peuple se réunirait pour acclamer cette simple femme. Cela fait partie des merveilles que réalise le Seigneur, jour après jour. Il prend des gens tout simples qui mènent une vie ordinaire, qui ont des obligations ordinaires, qui s'en acquittent de leur mieux, et avec cette pâte humaine qui est ce qu'elle est, c'est-à-dire imparfaite, avec laquelle le Seigneur réalise des merveilles, réalise des saints ».

« Notre Présence en ce Lieu est un Engagement »

« Nous admirons les hauts faits des saints, nous nous réjouissons de ce qu'ils ont bien servi le Seigneur, mais nous risquons quelquefois d'être comme des spectateurs, un petit peu comme les gens qui, au lieu de faire du sport, s'entassent dans les gradins pour regarder les sportifs. C'est bien de regarder la vie des saints, c'est bien d'admirer tout ce qu'ils ont fait, c'est tout à fait normal de leur accorder confiance et de leur demander leur secours, mais à une condition : c'est d'être régulier. Si Dieu glorifie les saints, si Dieu leur donne le don des miracles, s'il permet que par telle ou telle intercession une faveur nous soit accordée, cela veut dire que Dieu approuve la façon dont ces saints ont vécu. »

La cérémonie présidée par Mgr Boussard, évêque de Vannes était concélébrée avec la participation de Dom Blazy, Père abbé de Sainte-Anne de Kergonan ; M. le Chanoine Brohan, vicaire général ; M. le Chanoine Morio, directeur des pèlerinages et recteur de la basilique ; M. l'Abbé Guénaél Le Bras, Supérieur du Petit Séminaire ;

M. l'Abbé Le Clanche, recteur de la paroisse ; M. l'Abbé Rio, directeur de l'Œuvre des Vocations diocésaines ; M. l'Abbé Armand Gautier, directeur adjoint des pèlerinages.

B. — La Soirée du 7 Mars 1974

I. — AU TOMBEAU DE NICOLAZIC

A. (lu par deux lecteurs)

1. Frères et Sœurs, nous voici rassemblés — en cette soirée, anniversaire de la découverte de la statue de Sainte Anne dans le champ du Bocenno — près du tombeau de Nicolazic. Car c'est à cet humble et saint paysan de chez nous que Sainte Anne a voulu se montrer plusieurs fois, spécialement au cours de la « Grande Semaine » du 3 au 10 mars 1625.
2. Avant d'entendre ensemble le récit de cette découverte, nous venons nous recueillir quelques instants sur la tombe du voyant, l'humble laboureur de Pluneret : Yvon NICOLAZIC.

B. (Enregistrement retransmis dans l'obscurité au tombeau de Nicolazic)

1. Nicolazic, c'est le chrétien exemplaire qui, le chapelet en main, poursuit sa marche tranquille sous le regard de Dieu. Sa vie et son exemple apportent à notre monde une opportune leçon d'humilité.
2. Sa mission remplie et son œuvre achevée, il quitte le village de Ker-Anna pour se dérober à la curiosité publique et à l'admiration des pèlerins. Tout le monde en effet veut l'approcher, entendre de sa bouche le récit de ses apparitions, le féliciter, se recommander à lui.
3. Il se retire au bourg voisin de Pluneret, où il possède quelques terres. Il reprend sa vie de laboureur, sans rien changer à la simplicité de ses habitudes anciennes.
4. Cependant sa solitude est réjouie par deux faveurs inespérées : la présence de deux enfants que Dieu lui a accordés après une longue attente, et la visite que Sainte Anne s'est remise à lui faire tous les ans aux approches de sa fête.

5. La dernière de ces visites a lieu le 13 mai 1645, jour de sa mort... Nicolazic avait toujours manifesté le désir d'être inhumé à l'endroit même où il avait découvert la statue miraculeuse.
6. Les Carmes ont reçu le voyant dans la grande salle de leur infirmerie. Après lui avoir donné la Communion, ils murmurent les dernières prières.
7. Tout à coup le visage d'Yvon Nicolazic prend une expression extraordinaire de joie et de beauté ; ses yeux grands ouverts restent fixés sur un objet que personne dans l'assistance ne distingue.
8. (Le Confesseur) : « Que regardez-vous ainsi ? ».
9. (Y. NICOLAZIC) : « Je vois la Sainte Vierge et Sainte Anne ma Bonne Patronne. »
10. (Le Confesseur) : « Est-il vrai que vous avez trouvé miraculeusement cette image de Sainte Anne, ainsi que vous l'avez affirmé un grand nombre de fois ? »
11. (NICOLAZIC) : « Oui ! »
12. (Le Confesseur) : Gardez-vous votre confiance en Sainte Anne. Etes-vous heureux de mourir à ses pieds ? »
13. (NICOLAZIC) : « J'ai confiance en Sainte Anne, j'embrasse son image... Sainte Anne, ma Bonne Patronne, conduisez-moi jusqu'à Dieu ! »

(« Requiem » de Mozart)

C. (Lu de vive voix)

1. C'était le 13 mai 1645. Ainsi mourut Nicolazic : il avait 63 ans.
2. Le lendemain, son corps fut inhumé devant l'autel de la dévotion, suivant son désir formel, à l'endroit même où 20 ans auparavant il avait miraculeusement découvert la statue de Sainte Anne.
3. Et maintenant, à la suite du flambeau qui nous rappelle celui des apparitions, nous marchons vers l'autel pour revivre l'apparition de la nuit du 7 au 8 mars 1625.

4. Ensemble, nous chantons : « Allez vers le Seigneur, parmi les chants d'allégresse ».

PROCESSION AUX FLAMBEAUX

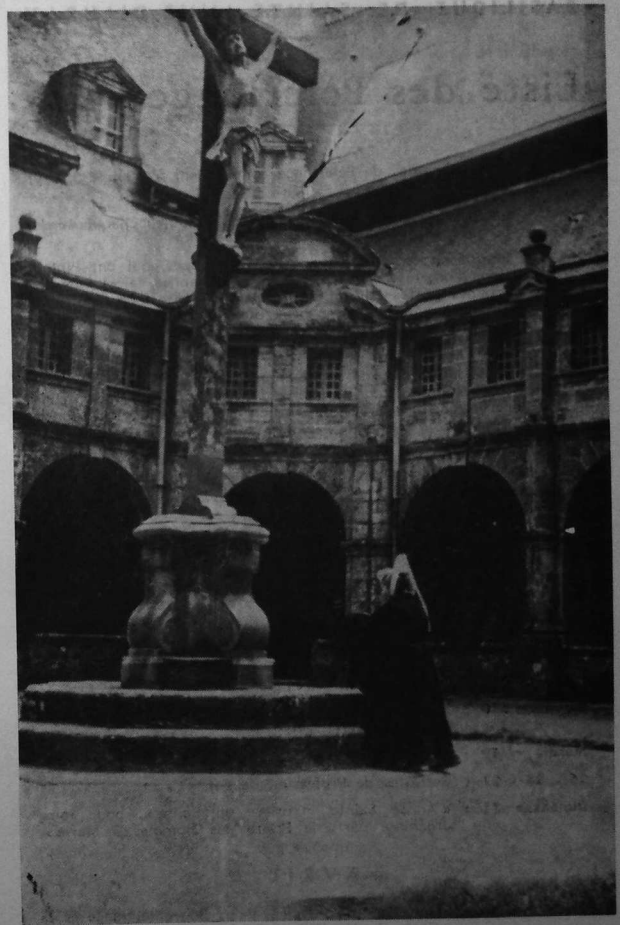
MONTAGE AUDIO-VISUEL (Liturgie de la Parole, à partir du récit des apparitions)

1. Sainte Anne, avant de communiquer son message, a voulu — comme au siècle dernier la Vierge Marie, à Lourdes — façonner graduellement l'âme de son dévoué serviteur, Yvon Nicolazic.
2. Une nuit qu'il pensait à sa « Bonne Patronne », comme il en avait l'habitude, sa chambre fut subitement éclairée d'une lumière très vive ; et au milieu de cette clarté merveilleuse, il aperçut distinctement une main isolée qui tenait un flambeau de cire.
Ceci se passait au commencement d'août 1623. Nicolazic avait alors 34 ans.
3. Pendant plusieurs mois, il revit plusieurs fois ce même flambeau brillant à côté de lui... Toutes les fois qu'il s'en venait tard au logis, il se voyait éclairé, jusqu'à sa maison, d'une chandelle de cire qui s'avancait à côté de lui, sans que le vent en agîtât la flamme, et sans qu'il vît autre chose que la main qui la tenait.
4. Mais la manifestation décisive eut lieu le 7 mars 1625.
5. Ce soir-là, ses domestiques veillant encore dans la pièce voisine, Nicolazic récitait comme d'habitude son chapelet en attendant le sommeil.
6. Soudain sa chambre se trouve toute éclairée comme elle l'avait été si souvent ; sur la table apparaît un cierge dont la flamme brillait d'un éclat très vif ; et la Sainte se montrant aussitôt, arrête sur son messager un regard plein de douceur ; l'heure attendue était arrivée.
7. (Voix de Sainte Anne) « Yves Nicolazic, appelez vos voisins, comme on vous a conseillé ; menez-les avec vous au lieu où ce flambeau vous conduira, vous trouverez l'image qui vous mettra à couvert du monde, lequel connaîtra enfin la vérité de ce que je vous ai promis. »

8. Après ces paroles, Sainte Anne disparaît, mais la lumière reste.
9. Nicolazic, l'âme toute à la joie, se lève et s'habille à la lueur du flambeau qui semblait l'attendre. Quand il se dispose à sortir, le flambeau marche devant lui.
10. Il appelle ses voisins : « Allons, mes amis, allons où Dieu et Madame Sainte Anne nous conduiront ».
11. Le flambeau allait devant, à la distance de 15 pas environ et à trois pieds d'élévation au-dessus du sol... Arrivé en face du Bocenno, il sort du chemin suivi jusqu'alors, pénètre dans le champ, et se dirige par-dessus le blé en herbe, jusqu'à l'endroit de l'ancienne chapelle. Là, il s'arrête.
12. Les paysans voient alors le flambeau s'élever et redescendre par trois fois, comme pour attirer leur attention sur cet emplacement, puis disparaître dans le sol...
13. Nicolazic, qui observait tous ces mouvements, se précipita le premier jusqu'à l'endroit où s'était évanouie la lumière, et, mettant le pied dessus, il dit à son beau-frère de creuser là.
14. Sous les coups de tranche, on entendit résonner une pièce de bois enfouie dans la terre meuble des sillons.
15. A la lueur d'un cierge, on retira du sol la vieille statue toute défigurée, qui gisait-là depuis plus de 900 ans.
16. Nicolazic, enfin au comble de ses vœux, ne se possédait pas de joie...
17. « Père, Seigneur du ciel et de la terre,
je te bénis d'avoir révélé aux petits
ce que tu as caché aux sages et aux habiles.
Oui, Père, car tel a été ton bon plaisir ! »
18. « Heureux les yeux qui voient ce que vous voyez !
Beaucoup ont voulu voir ce que vous voyez et ne
l'ont pas vu,
entendre ce que vous entendez et ne l'ont pas
entendu ! »

N.B. — Ce texte sera coupé de musique et de silence pour favoriser la prière et la méditation.

Un grand merci particulièrement aux abbés Adrien Collet, Maître de la Chapelle, Roger Picaut, animateur, et Michel Dréan, professeur qui furent les artisans dévoués et compétents de cette veillée.



Que de prières ferventes au pied de cette croix ! (Photo archivée)

BASILIQUE DE SAINTE-ANNE-D'AURAY

Liste des Pèlerinages 1974

N.B. — Les cérémonies de Pèlerinage commencent à 10 h. 30, sauf indication précisée.

— La liste comporte les Pèlerinages qui ont lieu chaque année, ou les années paires.

Les paroisses, doyennés, et autres groupes, qui ont l'intention d'organiser un pèlerinage cette année, ainsi que les groupes portés ici qui désireraient changer leur date, sont invités à nous proposer deux ou trois dates de leur choix, par ordre de préférence.

— Certains groupes n'ont pas la date, ou la répartition des paroisses projetées en réunion de doyenné. Nous devons tenir compte : du nombre d'inscriptions, qui se portent généralement sur les dimanches et mercredis ; des dimensions de la Basilique ; et des affinités entre les paroisses ou doyennés.

— Pour les pèlerinages pouvant s'organiser en semaine, et à la période des vacances, nous conseillons les dates des mercredis 10, 17 et 24 juillet.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. le Recteur de la Basilique (ou Directeur du Pèlerinage Sainte-Anne-d'Auray), 56400 Auray - Tél. 24.10.57 ou 24.13.58.

MARS

- Jeudi 7** : Fête de la Découverte de la statue de Sainte-Anne (349th anniversaire).
- Dimanche 10** : Auray (Saint-Gildas, Saint-Goustan, Bx Charles de Blois), Pluneret.
- Mardi 19** : Aides aux Prêtres.
- 25 - 26 - 27** : Retraites de Profession de Foi
- Dimanche 31** : « Année Sainte : prière en Eglise », pour tous, organisée par « la Prière des Hommes à Marie ».

AVRIL

- Dimanche 7** : Sainte-Anne-d'Auray (à 9 h. 30). Hommage à la « Croix de Jérusalem », restaurée.
- Dimanche 14** : PAQUES

- Dimanche 21** : Pèlerinage diocésain d'expression bretonne animé par le doyenné de Plouay.
- Mercredi 24** : Doyennés d'Allaire, de Questembert, de Rochefort-en-Terre.
- Dimanche 28** : Anciens des Stalags XI A et XI B (à 10 heures).

M A I

- Mercredi 1^{er}** : Doyenné de Le Palais Belle-Ile.
- Dimanche 5** : Crac'h, Locmariaquer, Saint-Philibert, Gavres, Ile de Houat, Ile d'Hœdic.
- Mercredi 8** : Doyennés d'Elven, de Malestroit, de Sérent.
- Dimanche 12** : Doyennés de Grandchamp, Plumergat, Landévant.
- Mardi 14** : Vie Montante de Saint-Jacut-de-la-Mer.
- Mercredi 15** : Doyennés de Le Faouët, de Gourin, de Guéméné-sur-Scorff.
- Dimanche 19** : Doyennés de Saint-Jean-Brévelay, Saint-Pierre-Quiberon, Languidic.
- Jeudi 23** : ASCENSION. Doyenné de Belz.
- Dimanche 26** : Doyennés de Pont-Scorff, Guidel, Hennebont (N.D. du Vœu, Saint-Caradec, Saint-Gilles), Inzinzac, Lochrist, Penquesten.
- Mercredi 29** : Carnac, La Trinité-sur-Mer, Larmor-Baden, Ile-aux-Moines, Ile d'Arz, Theix, Le Gorrvello, Noyal, Saint-Avé, Surzur, La Trinité-Surzur.

J U I N

- Dimanche 2** : PENTECOTE
Entraide Bretonne de la région parisienne.
- Lundi 3** : Bonneuil-sur-Marne
Arzon (à 8 h. 30).
Doyennés de Baud, Camors, La Chapelle-Neuve, Plumelin.
- Mercredi 5** : Arradon, Noyal-Pontivy, Croixanvec, Kerfourn, Saint-Gérand, Saint-Gonnery, Saint-Thuriau, Moustoir-Remungol, Le Sourn, Guern, Naizin.
- Dimanche 9** : Pontivy, Stival, Locminé.
- Mardi 11** : Vie Montante de Guingamp.
- Mercredi 12** : Doyennés de Josselin, de Ploërmel, de Rohan.
- Dimanche 16** : SAINT-SACREMENT.
- Lundi 17** : Séné.

- Mercredi 19** : Moréac, Moustoir-AC, Remungol, Brandérion, Larmor-Plage.
- Dimanche 23** : Port-Louis, Locquéin, Riantec, Nostang.
- Mardi 25** : Avignon.
- Mercredi 26** : Anciens du Séminaire de Sainte-Anne.
- Samedi 29 - Dimanche 30** : Rosaire de la région de Lyon.

JUILLET

- Mercredi 3** : Pluvigner, Bieuzy-Lanvaux, Brech, Landaul, Le Bono.
- Samedi 6** : Croisade des Aveugles.
- Dimanche 7** : Kervignac, Merlevenez, Plouhinec, Sainte-Hélène, Plouharnel.
- Dimanche 14** : Fraternité franciscaine.
- Lundi 15** : Rencontre de Missionnaires.
- Dimanche 21** : Pèlerinage diocésain des Malades.
- Jeudi 25** : Locmiquélic.
- Vendredi 26** : FETE DE LA SAINTE-ANNE.

A O U T

- Jeudi 15** : ASSOMPTION.
- Dimanche 18** : La Turballe.
- Dimanche 25** : Plœmeur.

S E P T E M B R E

- Dimanche 1^{er}** : Saint-Mériadec.
- Dimanche 22** : Les paroisses de Vannes.

O C T O B R E

- Dimanche 6** : LE ROSAIRE.
- Dimanche 15** : Scouts.

BAR — TABAC

M^{elle} ANNÉZO

Rue de la Gare

SAINTE-ANNE-D'AURAY Tél. 24.10.60

A. — LA BASILIQUE DE SAINTE-ANNE-D'AURAY ET L'ANNÉE SAINTE

L'année 1974 marque, pour Sainte-Anne-d'Auray, la conjonction de deux événements importants : le Centenaire de la Basilique et l'Année Sainte.

Nous aurons l'occasion de reparler du premier d'entre eux (Le Centenaire de la Basilique) spécialement à l'occasion de la fête du 26 juillet.

Mais qu'en est-il de l'Année Sainte ? Ce sont les foules du 7 mars qui ont « ouvert » en quelque sorte la longue procession des pèlerins qui, tout au long de l'année, viendront se recueillir dans le célèbre sanctuaire. D'autre part, il n'est pas indifférent que le prédicateur du 7 mars, le Père GUINCHAT, comptât, parmi ses nombreux titres celui de « Membre du Comité de l'Année Sainte ».

Le Père GUINCHAT est venu à Sainte-Anne-d'Auray, à la demande de Monseigneur notre Evêque, qui, à deux reprises, dans « Eglise de Vannes », vient de citer la Basilique de Sainte-Anne-d'Auray comme un sanctuaire privilégié par rapport à l'Année Sainte.

B. — LA BASILIQUE DE SAINTE-ANNE-D'AURAY ET L'INDULGENCE DU JUBILE

« Nos pèlerinages se présentent comme des occasions privilégiées pour entrer dans l'esprit du Jubilé. **Du 7 mars au dimanche du Rosaire, Sainte-Anne-d'Auray accueillera personnes et groupes comme des pèlerins de l'Année Sainte.** Les fêtes traditionnelles de N.-D. du Roncier ; de N.-D. de Quelven ; de N.-D. de la Tronchaye ; de N.-D. du Vœu ; de N.-D. de Krénénan, seront autant de Pardons où les démarches de pénitence et de conversion bénéficieront de la grâce **d'indulgence du Jubilé.** »

(Mgr BOUSSARD, Orientations pour l'Année Sainte)

« Pour le Diocèse de VANNES, on pourra bénéficier de l'**indulgence du Jubilé**, aux conditions indiquées parues dans le décret de la S. Pénitencerie, dès la parution de cette note jusqu'au jour de l'Année Sainte à ROME, en

l'Eglise Cathédrale de VANNES, ainsi que dans les sanctuaires suivants :

- **BASILIQUE SAINTE-ANNE-D'AURAY,**
- Notre-Dame du Roncier, à JOSSELIN,
- Notre-Dame de Quelven, à GUERN,
- Notre-Dame de Joie, à PONTIVY,
- Notre-Dame des Victoires, à SAINT-LOUIS de LORIENT,
- Notre-Dame de la Tronchaye, à ROCHEFORT-EN-TERRE,
- Notre-Dame du Vœu, à HENNEBONT,
- Notre-Dame de Krenénan, à PLOERDUT.

+ P.A. BOUSSARD, Evêque de VANNES »
A VANNES, le 6 Février 1974 :

C. — MAIS QUE FAUT-IL FAIRE POUR BENEFCIER DE « L'INDULGENCE DU JUBILE »

Par mandat du Souverain Pontife, les fidèles des différentes Eglises locales pourront obtenir :

1) - L'indulgence plénière, aux temps fixés par les Conférences épiscopales, s'ils se rendent en pèlerinage à la Cathédrale, ou **dans d'autres églises désignées par l'Ordinaire du lieu (par exemple, la Basilique de Sainte-Anne-d'Auray)** où aura lieu une célébration solennelle communautaire.

2) - L'indulgence plénière également aux temps fixés par les Conférences Episcopales si, en groupes (par exemple, familles, élèves des écoles, groupements professionnels, associations de piété) **ils visitent la Cathédrale ou d'autres églises désignées par l'Ordinaire (par exemple la Basilique de Sainte-Anne-d'Auray); S'Y RECUEILLENT PENDANT UN CERTAIN TEMPS ET TERMINENT LEUR VISITE EN RECITANT OU CHANTANT LE « NOTRE PERE » ET LE « CREDO » ET EN INVOQUANT LA SAINTE VIERGE.**

3) - L'indulgence plénière, si, étant empêchés par la maladie ou une autre raison grave, ils s'unissent en esprit à ce pèlerinage en offrant à Dieu leurs prières et leurs souffrances.

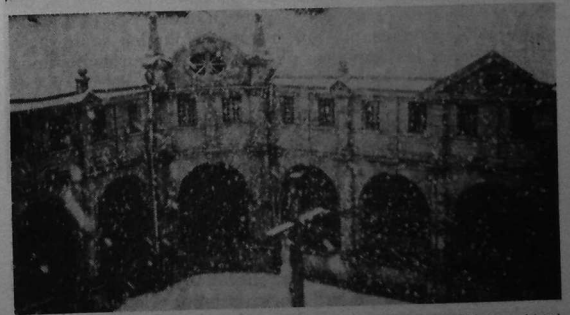
Certes, il nous faut bien donner des indications **pratiques**, ne serait-ce que pour répondre aux nombreuses questions qui nous sont posées.

Mais vouloir réduire l'Année Sainte au Jubilé ou vouloir réduire le Jubilé à l'Indulgence serait de courte vue, et même en porte-à-faux par rapport au véritable sens de l'Année Sainte, tel que l'a défini l'Eglise. Aussi, il nous faut prendre un peu de champ, un peu de hauteur pour remettre l'Indulgence du Jubilé à sa vraie place, dans le contexte.

I. — LES TEXTES DE PAUL VI

A. - Le « Don de l'Indulgence »

« Comme pour répondre à ces manifestations simples et sincères par lesquelles les fidèles, dans les Eglises locales, effectueront **une réelle conversion et professeront leur volonté de demeurer et de s'affermir dans l'amour de Dieu et des frères**, en tant qu'humble ministre du Christ Rédempteur, nous accordons une indulgence dans les formes voulues. En bénéficieront également nos fils qui, ne pouvant participer au pèlerinage parce qu'ils sont empêchés par la maladie ou une autre cause grave, s'y unissent spirituellement en offrant leurs prières et leurs souffrances. » (Paul VI, Lettre au Cardinal Président du Comité Central pour l'Année Sainte.)



Sous la neige

(Photo archives)

B. - Constitution Apostolique « Indulgentiarum doctrina » sur la révision des Indulgences (1^{er} Janvier 1967)

PAUL, EVEQUE, SERVITEUR DES SERVITEURS DE DIEU,
POUR PERPETUELLE MEMOIRE

I. — Les peines qui sont la conséquence du péché

1. — La doctrine et la pratique des indulgences, telles qu'elles sont en vigueur dans l'Eglise catholique depuis de nombreux siècles, trouvent leur solide fondement dans la Révélation divine transmise par les apôtres, qui « se développe dans l'Eglise, avec l'assistance de l'Esprit-Saint », tandis que « l'Eglise... au cours des siècles tend constamment à la plénitude de la vérité divine, jusqu'à ce qu'en elle les paroles de Dieu soient consommées ».

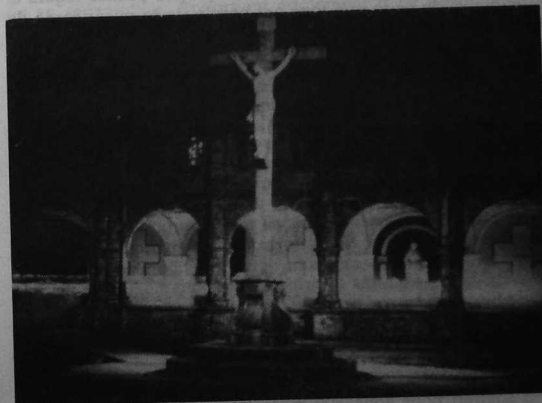
Pour que l'on comprenne bien cette doctrine et sa pratique salutaire, il nous faut rappeler un certain nombre de vérités qui ont toujours été crues par l'Eglise universelle, éclairée par la Parole de Dieu, qui ont été enseignées au cours des siècles et qui sont toujours enseignées par les évêques, successeurs des apôtres, et en premier lieu par les Pontifes romains, successeurs de saint Pierre, tant par la pratique pastorale que par des documents doctrinaux.

2. — Comme nous l'enseigne la Révélation divine, des peines consécutives au péché sont infligées par la sainteté et la justice divines, soit en ce monde par les souffrances, les misères et les épreuves de cette vie, et particulièrement par la mort, soit dans l'au-delà par le feu et les tourments, ou par les peines purificatrices. Les fidèles ont donc toujours eu la persuasion que l'on rencontre beaucoup d'amertume lorsque l'on s'engage dans la mauvaise voie, et que celle-ci s'avère nocive, parsemée d'épines et d'aspérités pour ceux qui la suivent.

Dans sa justice et sa miséricorde, Dieu impose ces peines pour purifier les âmes, pour protéger la sainteté de l'ordre moral et pour restituer à la gloire de Dieu la plénitude de sa majesté. Tout péché trouble, en effet, l'ordre universel établi par la sagesse indicible et l'amour infini de Dieu, et il détruit des biens immenses, aussi bien chez le pécheur lui-même

que dans la communauté des hommes. Aussi, dans l'esprit des chrétiens de tous les temps, le péché est-il apparu clairement non seulement comme une transgression de la loi divine, mais comme un mépris et un dédain — même s'ils ne sont pas toujours directs et manifestes — de l'amitié entre Dieu et l'homme, comme une vraie offense à Dieu dont on ne saurait jamais suffisamment mesurer la gravité, et même comme un ingrat rejet de l'amour de Dieu qui s'est sacrifié pour nous dans le Christ, lequel a appelé ses disciples amis et non serviteurs.

3. — Pour la rémission et la réparation complète des péchés, il est donc nécessaire que non seulement soit rétablie l'amitié avec Dieu et que soient expiées les offenses faites à sa sagesse et à sa bonté, par une sincère conversion du cœur, mais que tous les biens tant personnels que sociaux, ainsi que ceux qui concernent l'ordre universel, qui ont été atteints ou détruits par le péché, retrouvent leur pleine inté-



Tel un ruban de feu...

(Photo archives)

gralité, soit par une réparation volontaire qui ne se fera pas sans souffrance, soit en supportant les peines infligées par la juste et très sainte sagesse de Dieu, par lesquelles seront manifestées dans le monde entier la sainteté et la splendeur

■ 21

de la gloire de Dieu. L'existence et la gravité des peines montrent la folie et la malice du péché, ainsi que ses funestes conséquences.

Les peines à subir ou les suites du péché qui doivent être expiées peuvent demeurer — et de fait demeurent souvent — après que la faute a déjà été remise, comme le montre bien la doctrine du purgatoire, où les âmes des défunts qui « sont morts dans l'amour de Dieu, en vrais pénitents, avant d'avoir satisfait par de dignes fruits de pénitence pour les péchés qu'ils ont commis ou pour leurs fautes d'omission » sont purifiées après la mort par les peines du purgatoire. La même chose ressort des prières liturgiques par lesquelles depuis les temps les plus anciens la communauté chrétienne admise à la sainte communion demande que « nous qui souffrons à juste titre pour nos péchés, nous soyons libérés avec miséricorde pour la gloire de ton nom ».

Mais tous les hommes qui pèlerinent dans ce monde commettent des péchés, ne serait-ce que les péchés légers et quotidiens, de sorte que tous ont besoin de la miséricorde de Dieu pour être libérés des peines qui sont la conséquence du péché.

II. — La communion des saints

4. — Par un mystérieux dessein de la bonté de Dieu, les hommes sont unis entre eux par un lien surnaturel en vertu duquel le péché de l'un nuit également aux autres, de même que la sainteté de l'un profite également aux autres. C'est ainsi que les fidèles s'aident les uns les autres à parvenir à leur fin surnaturelle. Nous trouvons un témoignage de cette communion déjà dans Adam, dont le péché s'est propagé à tous les hommes. Mais le principe, le fondement et le modèle les plus grands et les plus parfaits de ce lien surnaturel, c'est le Christ lui-même, avec lequel Dieu nous a appelés à être unis.

5. — En effet, le Christ « qui n'a pas commis de faute », « a souffert pour nous », « a été transpercé à cause de nos péchés, écrasé à cause de nos crimes... et c'est grâce à ses plaies que nous sommes guéris ».

En marchant sur les traces du Christ, les fidèles se sont toujours efforcés de s'aider les uns les autres sur la voie qui mène au Père céleste, par la prière, par les biens spirituels et l'expiation pénitentielle. Plus est fervente leur charité, plus

ils suivent le Christ souffrant, en portant leur propre croix pour l'expiation de leurs propres péchés et de ceux des autres, étant assurés qu'ils aident leurs frères à parvenir au salut auprès de Dieu, Père des miséricordes. En vertu de ce dogme très ancien de la communion des saints, la vie de chacun des enfants de Dieu se trouve liée d'une façon admirable, dans le Christ et par le Christ, avec la vie de tous ses autres frères chrétiens, dans l'unité surnaturelle du Corps mystique du Christ, comme dans une personne mystique.

Par là est manifesté le « trésor de l'Eglise » qui n'est pas une somme de biens, ainsi qu'il en est des richesses matérielles accumulées au cours des siècles mais qui est le prix infini et inépuisable qu'ont auprès de Dieu les expiations et les mérites du Christ Notre-Seigneur, offerts pour que toute l'humanité soit libérée du péché et parvienne à la communion avec le Père. C'est dans le Christ, notre Rédempteur, que se trouvent en abondance les satisfactions et les mérites de sa rédemption. Appartient également à ce trésor le prix vraiment immense, incommensurable et toujours nouveau qu'ont auprès de Dieu les prières et les bonnes œuvres de la bienheureuse Vierge Marie et de tous les saints qui se sont sanctifiés par la grâce du Christ, en marchant sur ses traces, et ont accompli une œuvre agréable au Père, de sorte qu'en travaillant à leur propre salut, ils ont coopéré également au salut de leurs frères dans l'unité du Corps mystique.

« En effet, tous ceux qui sont du Christ et possèdent son esprit constituent une seule Eglise et dans le Christ se tiennent mutuellement, comme un tout (cf. Ephés., 4, 16). Donc, l'union de ceux qui sont encore en chemin avec leurs frères qui se sont endormis dans la paix du Christ ne connaît pas la moindre intermittence ; au contraire, selon la foi constante de l'Eglise, cette union est renforcée par l'échange des biens spirituels. Etant en effet liés plus intimement avec le Christ, les habitants du ciel contribuent à affermir plus solidement l'Eglise en sainteté... et de multiples façons l'aident à se construire plus largement (cf. 1 Cor., 12, 12-27). Admis dans la patrie et présents au Seigneur (cf. 2 Cor., 5, 8), par lui, avec lui et en lui, ils ne cessent d'intercéder pour nous auprès du Père, offrant les mérites qu'ils ont acquis sur terre par l'unique médiateur de Dieu et des hommes, le Christ Jésus (cf. 1 Tim., 2, 5), servant le Seigneur en toutes choses,

et complétant en leur chair ce qui manque aux souffrances du Christ, en faveur de son corps qui est l'Eglise (cf. Col. 1, 24). Ainsi, leur sollicitude fraternelle est pour notre infirmité du plus grand secours ».

Il existe donc entre les fidèles — ceux qui sont en possession de la patrie céleste, ceux qui ont été admis à expier au purgatoire ou ceux qui sont encore en pèlerinage sur la terre — un constant lien d'amour et un abondant échange de tous biens, grâce auxquels est apaisée la justice divine, tous les péchés du corps mystique tout entier étant expiés, tandis que la miséricorde de Dieu est inclinée au pardon en vertu duquel les pécheurs contrits entrent plus tôt dans la jouissance complète des biens de la famille de Dieu.

III. — Historique

6. — Consciente de ces vérités depuis les premiers temps, l'Eglise a trouvé et a suivi diverses voies pour que les fruits de la rédemption du Seigneur soient appliqués à chaque fidèle, pour que les fidèles travaillent au salut de leurs frères, et qu'ainsi le corps de l'Eglise tout entier soit rassemblé dans la justice et la sainteté pour le parfait avènement du royaume de Dieu, lorsque Dieu sera tout en tous.

Les apôtres eux-mêmes exhortaient leurs disciples à prier pour le salut des pécheurs ; et cet usage a été sainement maintenu par une très ancienne tradition de l'Eglise, particulièrement lorsque les pénitents faisaient appel à l'intercession de toute la communauté, et que les défunts étaient aidés par les suffrages, notamment par l'offrande du sacrifice eucharistique.

Les bonnes œuvres également, en premier lieu celles qui sont difficiles pour la fraternité humaine, étaient dans l'Eglise offertes à Dieu pour le salut des pécheurs dès les premiers temps. Et comme les souffrances que les martyrs enduraient pour la foi et la loi de Dieu étaient considérées comme très précieuses, les pénitents avaient coutume de leur demander de les aider par leurs mérites à obtenir plus rapidement de l'évêque la réconciliation. Les prières et les bonnes œuvres des justes étaient très estimées, au point que l'on affirmait que le pénitent était lavé, purifié et racheté grâce à l'aide de tout le peuple chrétien.

Mais en tout cela on estimait que ce n'était pas chacun des fidèles qui, par ses propres forces, travaillait pour la rémission des péchés de ses frères ; on croyait, en effet, que l'Eglise satisfaisait en chacun de ses membres, comme un seul corps uni au Christ, sa tête.

L'Eglise des Pères avait la pleine conviction qu'elle accomplissait l'œuvre de salut en communion avec les pasteurs et sous l'autorité de ceux que l'Esprit-Saint a constitués évêques pour gouverner l'Eglise de Dieu. C'est pourquoi les évêques, après mûr examen, établissaient le mode et la mesure de la satisfaction à fournir, permettaient même que les pénitences canoniques soient remplacées par d'autres œuvres — qui pouvaient être plus faciles — utiles au bien commun ou de nature à promouvoir la piété, accomplies par les pénitents eux-mêmes, et parfois même par d'autres fidèles.

IV. — La valeur de la pratique des indulgences

7. — La conviction existant dans l'Eglise que les pasteurs du troupeau du Seigneur pouvaient libérer chaque fidèle des conséquences de leurs péchés par l'application des mérites du Christ et des saints conduisit progressivement au cours des siècles à la pratique des indulgences, sous le souffle de l'Esprit-Saint qui anime constamment le peuple de Dieu. Par cette pratique, fut accompli un progrès — non un changement — dans la doctrine et la discipline de l'Eglise, et un nouveau bien a été puisé dans la Révélation dans l'intérêt des fidèles et de toute l'Eglise.

La pratique des indulgences s'étendit progressivement et elle apparut dans l'histoire de l'Eglise comme un fait important, surtout lorsque les Papes décrétèrent que certaines œuvres utiles au bien commun de l'Eglise « pouvaient remplacer toute la pénitence, et accordèrent aux fidèles « vraiment pénitents et s'étant confessés », qui accomplissaient ces œuvres, « non seulement une rémission pleine et large, mais la rémission plénière... de tous leurs péchés », « en vertu de la miséricorde du Dieu tout-puissant... des mérites et de l'autorité de ses apôtres », de par « la plénitude du pouvoir apostolique ».

Car « le Fils unique de Dieu... a acquis pour l'Eglise militante un trésor... qu'il a confié à Saint Pierre, à qui ont été remises les clés du ciel, et à ses successeurs, ses vicaires sur la terre, afin qu'ils le dispensent aux fidèles,



Qui a remarqué ces 2 statues ?... Et pourtant !...

(Photos Le Guernével, Auray)

et que, pour des causes raisonnables, ils l'appliquent miséricordieusement à tous ceux qui s'étaient repentis et avaient confessé leurs péchés, remettant parfois en totalité, parfois en partie, la peine temporelle due pour les péchés d'une façon générale ou particulière (selon qu'ils pensaient que cela convenait à Dieu). On sait que les mérites de la sainte Mère de Dieu et de tous les élus... contribuent à accroître ce trésor ».

8. — Cette rémission de la peine temporelle due pour les péchés dont la faute est déjà effacée a été appelée « indulgence ».

Cette indulgence a des points communs avec d'autres moyens destinés à effacer les conséquences des péchés, mais elle s'en distingue nettement.

Dans l'indulgence, en effet, usant de son pouvoir de dispensatrice de la Rédemption du Christ Notre-Seigneur, l'Eglise non seulement prie, mais de par son autorité, distribue aux fidèles bien disposés le trésor des satisfactions du Christ et des saints, pour la rémission de la peine temporelle.

La fin que se propose l'autorité ecclésiastique en distribuant les indulgences, c'est non seulement d'aider les fidèles à satisfaire pour les peines dues, mais aussi de les inciter à accomplir des œuvres de piété, de pénitence et de charité, particulièrement celles qui servent à l'accroissement de la foi et au bien commun.

Si les fidèles font des indulgences un suffrage, pour les défunts, ils accomplissent une excellente œuvre de charité, et en pensant aux choses d'en haut, ils travaillent pour le meilleur ordre des choses terrestres.

Le magistère de l'Eglise a affirmé et proclamé cette doctrine dans divers documents. Mais parfois des abus se sont glissés dans la pratique des indulgences, soit parce que « par des indulgences abusives et superflues » on a tourné en dérision les clefs de l'Eglise et on a perdu de vue la satisfaction pénitentielle, soit parce que le nom des indulgences a été blasphémé à cause de « profits condamnables ». L'Eglise cependant, en amendant et en corrigeant les abus, « enseigne et prescrit que la pratique des indulgences extrêmement salutaire pour le peuple chrétien et confirmée par l'autorité des saints Conciles, doit être maintenue dans l'Eglise. Et elle déclare anathèmes ceux qui prétendent qu'elles sont inutiles ou nient que l'Eglise ait le pouvoir de les accorder ».

9. — L'Eglise, aujourd'hui encore, invite tous ses fils à bien peser et considérer la valeur de la pratique des indulgences pour développer la vie de chacun et celle de toute la société chrétienne.

Rappelons brièvement les principales leçons de cette pratique salutaire : elle nous enseigne d'abord « qu'il est mauvais et amer d'abandonner... Dieu notre maître ». En effet, lorsqu'ils gagnent des indulgences, les fidèles comprennent qu'ils ne peuvent pas expier par leurs propres forces le mal que par le péché ils se sont fait à eux-mêmes et qu'ils ont fait à toute la communauté, et ils sont ainsi incités à une salutaire humilité.

Ensuite, la pratique des indulgences nous montre combien intime est le lien qui nous unit entre nous dans le Christ, et combien la vie surnaturelle de chacun peut servir aux autres pour qu'ils puissent s'unir plus facilement et plus étroitement avec le Père. C'est pourquoi la pratique des indulgences incite efficacement à la charité, et constitue même une excellente pratique de charité lorsqu'elle est destinée à aider nos frères qui dorment dans le Christ.

10. — De plus, le culte des indulgences donne confiance et espoir d'une pleine réconciliation avec Dieu le Père. Mais il ne doit donner lieu à aucune négligence, et il ne doit en rien dispenser de se mettre dans les dispositions voulues pour être en pleine communion avec Dieu. Car, bien qu'elles soient des dons gratuits, les indulgences ne sont accordées pour les vivants et pour les morts qu'à certaines conditions. Pour les gagner, il faut d'une part que les bonnes œuvres prescrites aient été accomplies, et d'autre part que le fidèle soit dans les conditions voulues, c'est-à-dire : qu'il aime Dieu, qu'il déteste les péchés, qu'il ait confiance dans les mérites du Christ et qu'il croie fermement que la communion des saints lui est d'une grande utilité.

Et il ne faut pas oublier qu'en gagnant des indulgences, les fidèles se soumettent avec docilité aux pasteurs légitimes de l'Eglise — en particulier au successeur de Saint Pierre, à qui ont été confiées les clefs du ciel — auxquels le Seigneur a donné mandat de paître et de gouverner son Eglise.

C'est pourquoi l'institution salutaire des indulgences concourt à sa manière à ce que soit présentée au Christ une Eglise sans tache ni ride, mais sainte et immaculée, admirablement unie dans le Christ par le lien surnaturel de la charité. Par les indulgences en effet les membres de l'Eglise

souffrante sont plus rapidement admis dans l'Eglise céleste, de sorte que par elles le royaume du Christ s'étend de plus en plus et s'instaure plus rapidement, en attendant que nous parvenions « tous ensemble à ne faire plus qu'un dans la foi et la connaissance du Fils de Dieu, et à constituer cet homme parfait, dans la force de l'âge, qui réalise la plénitude du Christ ».

11. — Lorsque sur la base de ces vérités, notre sainte Mère l'Eglise recommande de nouveau à ses fidèles la pratique des indulgences comme ayant été très en faveur dans le peuple chrétien pendant de nombreux siècles et comme l'étant encore aujourd'hui, ainsi que le montre l'expérience, elle n'a aucunement l'intention de retrancher quoi que ce soit des autres moyens de sanctification et de pénitence, d'abord du saint sacrifice de la messe et des sacrements, notamment le sacrement de pénitence, ensuite de ces moyens abondants que sont les sacramentaux, et enfin des œuvres de piété, de pénitence et de charité. Tous ces moyens ont ceci en commun qu'ils sanctifient et purifient d'autant plus efficacement que l'on est plus étroitement uni par la charité au corps de l'Eglise et au Christ, sa tête. La primauté de la charité dans la vie chrétienne se trouve également confirmée par les indulgences. Car les indulgences ne peuvent pas être gagnées sans conversion sincère, sans union avec Dieu, et sans que soient accomplies les œuvres prescrites. L'ordre de la charité est donc respecté, dans lequel s'insère la rémission des peines par la dispensation du trésor de l'Eglise.

Tout en exhortant ses fidèles à ne pas négliger les saintes traditions de nos pères et à ne pas les dédaigner, mais à les accueillir saintement comme un précieux trésor de la famille catholique, et à les respecter, l'Eglise permet que chacun utilise ces moyens de purification et de sanctification dans la sainte et juste liberté des enfants de Dieu ; mais elle ne cesse pas de rappeler ce qui est primordial pour parvenir au salut, parce que nécessaire, meilleur et plus efficace.

Mais pour que la pratique des indulgences revête une plus grande dignité et soit plus estimable, notre sainte Mère l'Eglise a estimé opportun d'introduire certaines innovations dans leur discipline, et elle a décidé de publier de nouvelles règles.

V. — La nouvelle réglementation

12. — Les règles qui suivent apportent des modifications opportunes à la discipline des indulgences, après qu'aient été entendus également les vœux des conférences épiscopales.

Les dispositions du Code de droit canon et des décrets du Saint-Siège sur les indulgences restent inchangées dans la mesure où elles correspondent aux nouvelles règles.

Trois objectifs ont spécialement guidé la rédaction de ces règles : établir une nouvelle mesure pour l'indulgence partielle ; réduire opportunément les indulgences plénières ; donner plus de simplicité et de dignité aux indulgences attachées à des choses et à des lieux.

Pour l'indulgence partielle, on a préféré à l'ancien décompte en jours et en années, une nouvelle mesure où est prise en considération l'action du fidèle qui accomplit une œuvre à laquelle une indulgence est attachée.

Comme par son action — outre le mérite qui est le principal fruit de cette action — le fidèle peut de plus obtenir la rémission de sa peine temporelle, rémission qui est d'autant plus grande que plus grande est sa charité et la valeur de l'œuvre, il a plu que cette rémission de la peine que le fidèle acquiert par son action soit prise comme mesure de la rémission de peine que l'autorité de l'Eglise ajoute libéralement par l'indulgence partielle.

Pour l'indulgence plénière, il a semblé opportun de diminuer convenablement leur nombre, afin que les fidèles gardent une juste estime de l'indulgence plénière et puissent la gagner s'ils sont dans les dispositions voulues. On fait peu attention en effet à ce qui se reproduit trop souvent et ce qui est offert trop copieusement est peu apprécié ; de plus la plupart des fidèles ont besoin d'un certain temps pour bien se préparer à gagner l'indulgence plénière.

Pour les indulgences attachées à des choses et à des lieux (réelles et locales), non seulement leur nombre a été fortement réduit, mais leur nom a été supprimé, pour que l'on voie plus clairement que les indulgences sont liées aux actions des fidèles, non aux choses et aux lieux, lesquels sont seulement l'occasion de gagner des indulgences. De plus, les membres des associations pieuses peuvent gagner les indulgences qui leur sont propres en accomplissant les œuvres prescrites, et l'usage d'insignes n'est pas exigé.

NORMES

1. — L'indulgence est la rémission devant Dieu de la peine temporelle due pour les péchés dont la faute est déjà effacée, rémission que le fidèle bien disposé obtient à certaines conditions déterminées, par l'action de l'Eglise, laquelle, en tant que dispensatrice de la rédemption, distribue et applique par son autorité le trésor des satisfactions du Christ et des saints.

2. — L'indulgence est partielle ou plénière, selon qu'elle libère partiellement ou totalement de la peine temporelle due pour le péché.

3. — Les indulgences, tant partielles que plénières, peuvent toujours être appliquées aux défunts par mode de suffrage.

4. — L'indulgence partielle sera désormais désignée uniquement par les mots « indulgence partielle », sans y ajouter un nombre de jours ou d'années déterminé.

5. — Au fidèle qui, dans un esprit de contrition, accomplit une œuvre à laquelle est attachée une indulgence partielle, il est accordé par l'Eglise autant de rémission de peine temporelle qu'il lui en est déjà donné par son action.

6. — L'indulgence plénière ne peut être gagnée qu'une fois par jour, sauf ce qui est prescrit au numéro 18 pour ceux qui sont en danger de mort.

L'indulgence partielle peut être gagnée plusieurs fois par jour, sauf s'il est expressément prévu qu'il doit en être autrement.

7. — Pour gagner l'indulgence plénière sont requises l'exécution de l'œuvre à laquelle est attachée l'indulgence et la réalisation de trois conditions : la confession sacramentelle, la communion eucharistique et la prière à l'intention du Souverain Pontife.

Il faut de plus que soit exclu tout attachement à n'importe quel péché, même véniel.

Si cette pleine disposition vient à manquer, ou si les conditions ci-dessus ne sont pas remplies — sauf ce qui est prescrit au numéro 11 pour ceux qui sont empêchés, — l'indulgence sera seulement partielle.

8. — Ces trois conditions peuvent être accomplies plusieurs jours avant ou après l'exécution de l'œuvre prescrite. Il convient cependant que la communion et la prière à l'intention du Souverain Pontife aient lieu le jour même où l'œuvre est accomplie.

9. — Plusieurs indulgences plénières peuvent être gagnées avec une seule confession sacramentelle ; mais avec une seule communion et une seule prière à l'intention du Souverain Pontife, on ne gagne qu'une indulgence plénière.

10. — On répond pleinement à la condition de prier à l'intention du Souverain Pontife si on récite à son intention un Notre Père et un Je vous salue Marie ; mais chaque fidèle peut réciter telle ou telle autre prière, selon la piété et la dévotion de chacun envers le Pontife romain.

11. — Le pouvoir restant entier pour les confesseurs, en vertu du canon 935 C. I.C., de commuer soit l'œuvre prescrite, soit les conditions pour ceux qui sont empêchés, les Ordinaires des lieux peuvent permettre aux fidèles sur lesquels ils exercent leur autorité en vertu du droit et qui habitent des lieux où il est très difficile, sinon impossible, de se confesser ou de communier, de gagner l'indulgence plénière sans confession ni communion actuelles, à condition qu'ils soient dans une disposition de contrition et qu'ils aient l'intention de recevoir ces sacrements dès qu'ils le pourront.

12. — La classification en indulgences personnelles, réelles et locales n'existe plus, afin que l'on voie plus clairement que les indulgences sont attachées aux actions des fidèles, bien que parfois celles-ci soient liées à une chose ou à un lieu.

13. — Le recueil des indulgences (Enchiridion indulgentiarum) sera révisé afin que des indulgences ne soient attachées qu'aux principales prières et aux principales œuvres de piété, de charité et de pénitence.

14. — Les listes et les recueils d'indulgences des ordres, des congrégations religieuses, des sociétés de vie commune sans vœux, des instituts séculiers, ainsi que des pieuses associations de fidèles, seront révisés le plus tôt possible, de sorte que l'indulgence plénière ne puisse être gagnée qu'en des jours déterminés qui seront fixés par le Saint-Siège, sur proposition du supérieur général, ou, s'il s'agit de pieuses associations, de l'Ordinaire du lieu.

15. — Dans toutes les églises, oratoires publics ou — pour ceux qui en usent légitimement — semi-publics, on peut gagner l'indulgence plénière du 2 novembre, applicable aux défunts seulement.

Mais dans les églises paroissiales on peut de plus gagner deux fois par an une indulgence plénière : le jour de la fête du titulaire, et le 2 août, jour de l'indulgence de la Portioncule, ou un autre jour plus opportun qui sera déterminé par l'Ordinaire.

Toutes ces indulgences peuvent être gagnées soit les jours fixés ci-dessus, soit, avec le consentement de l'Ordinaire, le dimanche précédent ou suivant.

Les autres indulgences attachées à des églises ou à des oratoires devront être révisées le plus tôt possible.

16. — L'œuvre prescrite pour gagner une indulgence plénière attachée à une église ou un oratoire est la visite de cette Église ou de cet oratoire en y récitant le *Notre Père* et le symbole de la foi (*Pater et Credo*).

17. — Le fidèle qui utilise avec recueillement un objet de piété régulièrement béni par un prêtre (crucifix, croix, chapelet, scapulaire, médaille) gagne une indulgence partielle.

Si l'objet de piété a été béni par le Souverain Pontife ou par un évêque, le fidèle qui utilise avec recueillement ce même objet, peut de plus gagner une indulgence plénière en la fête des saints apôtres Pierre et Paul, en ajoutant cependant une formule légitime de profession de foi.

18. — Si on ne peut recourir à un prêtre pour donner à un fidèle en danger de mort les sacrements et la bénédiction apostolique avec indulgence plénière dont il est question au canon 468, § 2, C. I. C., notre sainte Mère l'Église lui accorde, s'il est bien disposé, l'indulgence plénière qui peut être gagnée à l'article de la mort, à condition que pendant sa vie il ait récité quelques prières d'une façon habituelle. Pour gagner cette indulgence plénière, il est recommandé d'utiliser un crucifix ou une croix.

Un fidèle pourra gagner cette même indulgence plénière à l'article de la mort, même si le même jour il a déjà gagné une autre indulgence plénière.

19. — Ce qui est dit pour les indulgences plénières, particulièrement au numéro 6, s'applique également aux in-

dulgences plénières que jusqu'à maintenant on appelle habituellement « toties quoties ».

20. — Notre sainte Mère l'Église, dans sa très grande sollicitude pour les fidèles défunts, a voulu qu'ils soient très largement aidés par chaque sacrifice de la messe, tout privilège à ce sujet étant aboli.

Règles transitoires

Ces nouvelles règles pour l'acquisition des indulgences entreront en application trois mois après la publication de la présente Constitution dans les *Acta Apostolicae Sedis*.

Les indulgences attachées à l'usage des objets de piété, dont il n'est pas parlé ci-dessus, cesseront trois mois après la publication de la présente Constitution dans les *Acta Apostolicae Sedis*.

Les révisions dont il est question aux numéros 14 et 15 doivent être proposées à la sacrée pénitencerie apostolique dans l'année. Deux ans après la date de cette Constitution, les indulgences qui n'auront pas été confirmées perdront toute valeur.

Nous voulons que ces décisions et prescriptions soient et demeurent fermes et efficaces, maintenant et dans l'avenir, nonobstant, le cas échéant, les Constitutions et réglementations apostoliques publiées par Nos prédécesseurs, ainsi que les autres prescriptions, même dignes de mention particulière et de dérogation.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, en l'octave de la Nativité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, le 1^{er} Janvier de l'année 1967, quatrième de Notre pontificat.

PAULUS P. P. VI.

On le sait, l'indulgence était considérée comme la remise **totale** (« plénière ») ou **partielle** des peines dites « temporelles » dues au péché, et devant aider à s'en délivrer, grâce à la communion des saints que Dieu réalise dans « le Corps du Christ qui est l'Église ». D'après l'enseignement de PAUL VI, la doctrine de l'indulgence de

Dieu et des indulgences est toujours fermement tenue par l'Eglise avec les précisions suivantes :

1) **La communion des fidèles vivants et défunts demeure un don de Dieu et un article de notre foi.** C'est une réalité qui a toujours été vécue dans l'Eglise. Nous pouvons donc bien intervenir les uns pour les autres, tant par notre prière que par notre vie.

2) Chaque action d'un chrétien (prière, travail, service du prochain, etc...) est « **méritante** » devant Dieu. C'est Lui qui juge la valeur de chacune de ces actions.

3) Quand l'Eglise propose une indulgence, elle souligne que, pour l'obtenir, une action proprement chrétienne, voire un changement de vie, sont nécessaires, action ou changement dont les signes extérieurs seront : la prière, le sacrement de la réconciliation (Pénitence), le pèlerinage, l'offrande de ses difficultés quotidiennes... Ces signes **extérieurs** sont inutiles et inefficaces s'ils n'entraînent pas le changement ou l'approfondissement **intérieur** que l'Eglise souhaite et qui sont le fruit normal d'une « Année Sainte ».

II. — LE DOCUMENT DU CARDINAL JOURNET

ANNEE SAINTE : UNE EGLISE INDULGENTE

On accuse toujours l'Eglise de ne pas être assez indulgente. Et pourtant !

Le Pape vient d'annoncer une année sainte pour 1974. Une année où nous pourrions devenir des saints si nous nous y mettions.

Dès ce premier dimanche de l'Avent, nous pourrions tremper notre vie dans l'immense indulgence de Dieu. Bien sûr que nous pouvons faire cela tous les jours, mais pourquoi ne pas le faire ensemble, avec tous nos frères.

Si vous allez à Rome ce sera un stimulant. Mais Rome est partout et nos évêques nous le rappelleront.

L'Eglise est là pour dire aux hommes : « Ne craignez pas, moi l'Eglise des Saints, des martyrs, des persécutés, je suis là. Je ferai ce qui vous manque ».

Si l'Eglise nous demande une petite chose pour entrer dans la miséricorde de Dieu, elle sait que finalement, nous donnerons le meilleur de nous-mêmes.

QUE SONT LES INDULGENCES ?

Un grand pécheur venait de recevoir du saint Curé d'Ars l'absolution des fautes de sa vie. Il était prêt, en compensation de ses égarements passés, à faire n'importe quoi. On ne lui imposa qu'une modique « pénitence ». La trouvant disproportionnée, il se récria. Le saint curé eut un mot très simple, mais profond : « Soyez sans crainte, je ferai ce qui manque ».

En présence de ses enfants dont les fautes ont été pardonnées, mais qui sont loin souvent d'avoir compensé comme il le faudrait les désordres de leur vie passée, l'Eglise librement peut agir comme le curé d'Ars. Elle ne leur proposera qu'une pauvre petite « œuvre de pénitence » à faire dans l'amour : une prière, une privation, un pèlerinage dans leur église cathédrale... Et s'ils restent anxieux, elle leur dira : « Ne craignez pas, Moi, je ferai ce qui manque ! » Car voici : je ferai dériver sur vous les surcompensations d'amour de mes enfants d'ici-bas qui déjà sont entrés dans la grande sainteté cachée et les surcompensations d'amour de mes innombrables enfants qui sont dans le ciel auprès de Jésus et de sa Mère bénie. Car j'ai le pouvoir ici-bas de lever l'écluse par laquelle se fera ce merveilleux transfert. C'est un des pouvoirs contenus dans les paroles impérissables de notre Sauveur, disant à ses apôtres : « Ce que vous lierez ou délierez ici-bas sur terre, sera lié ou délié dans le ciel ».

En vertu de ce merveilleux transfert, vous aurez obtenu — ne disons pas « gagné », c'est un mot trop lourd — l'indulgence du ciel pour ce qui manquait à votre propre désir de purification. Et qui d'entre nous pourra jamais se sentir purifié jusqu'au fond de son être ?

La petite œuvre de pénitence que vous propose l'Eglise pour que vous puissiez obtenir l'indulgence de Dieu, vous aurez pu l'accomplir avec un grand amour, alors l'indulgence obtenue sera plénière. Ou vous aurez pu l'accomplir avec un moindre amour, alors l'indulgence, qui pouvait être plénière, n'aura été obtenue que partiellement. Mais déjà c'est une grande chose.

Charles JOURNET.

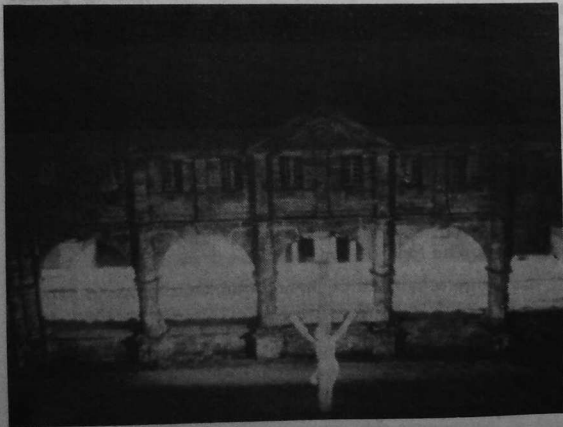
LE CHANOINE GUILLOUZO

Constructeur et Premier Chapelain de la Basilique

Première Partie

L'abbé Guillouzo naquit au village de Cosquéric, à une demie-lieue du bourg de Remungol, le 25 juin 1824, vers 7 heures du soir précise l'acte de son Baptême qui eut lieu le même jour. Rien d'étonnant à cela si l'on considère qu'à cette époque de l'année les jours sont les plus longs, que l'église paroissiale n'était guère éloignée, que surtout les parents chrétiens, en ces temps là, n'aimaient pas différer cette obligation. Il fut prénommé Mathurin, ce grand saint naturalisé breton ayant une grande place dans la dévotion de nos compatriotes. N'était-il pas, au surplus, le Saint Patron de sa mère Mathurine Guégan et de son parrain Mathurin Le Grouiadec ?

A la naissance de l'enfant les époux Guillouzo avaient, tous deux 29 ans, donc une maturité de corps et d'esprit



La procession du soir du 25 Juillet...

(Photo archives)

dont allaient bénéfiquement se ressentir l'éducation et la formation de Mathurin ainsi que celle de son jeune frère. A bref intervalle, en effet, devait naître un deuxième petit garçon qui, lui, s'appellerait Joachim comme son père.

La maison qui reçut Mathurin Guillouzo ne l'abrita pas longtemps, bien que la date de 1781, gravée sur une pierre trouvée dans sa démolition, semblerait indiquer qu'elle n'était pas tellement vétuste. Quoi qu'il en soit, la construction qui lui succéda en 1831 ne changea pas de propriétaire puisqu'au dessus de la porte d'entrée, comme de la fenêtre, on peut lire, sculpté dans la pierre, « A Joachim Guillouzo ».

Après avoir salué son berceau, il ne semble pas inutile de situer, dans le contexte de son temps et de sa famille, celui qui nous intéresse afin de mieux nous rendre compte de quelle pâte il fut pétri. Ces deux cadres constituent, en effet, les deux principaux éléments d'influence sur le caractère et le comportement des hommes.

LE TEMPS ? — C'était la fin du 18^{ème} siècle et le siècle qui suivit, un siècle qui devait traîner les séquelles de la Révolution Française et du Premier Empire, connaître les soubresauts d'une société qui se cherchait, supporter des régimes qui se succédaient et qui, à chaque révolution, suscitaient complots et insurrections souvent sanglantes, divisaient les contrées et les familles, jetaient le trouble dans les esprits et semaient la haine dans les cœurs.

LA FAMILLE ? — Comment les Guillouzo réagirent-ils à ces événements ? — De l'article nécrologique de l'abbé Le Bras, ancien recteur de Riantec lequel, par le canal de sa grand-mère paternelle, reçut dans ses veines du sang des Guillouzo, retenons cette phrase : « ... (c'était) une de ces familles patriarcales faites de granit et de rouvere qui sont, au point de vue religieux et au point de vue social, l'élément résistant de notre pays ; aristocratie rurale qui a donné, qui donne encore, tant de prêtres et de bons citoyens ». C'est, en peu de mots, exprimer la valeur et résumer les services d'une famille qui, souvent au cours de sombres époques, s'est généreusement dévouée à l'Eglise et au pays... En voici quelques preuves :

D'après des recherches de M. l'abbé Joachim Le Bras, un rapport du 13 février 1793 fait mention d'un Guillouzo, dit Tonsuré, et qui fut recteur de Saint-Malo-de-Beignon.

Ce dernier n'aurait-il pas sa place dans la généalogie de la famille ? Le fait qu'il se réfugia en Espagne avec deux autres Guillouzo, oncle et neveu, respectivement recteurs de Mélionec et Kervignac et dont l'un était cousin germain du grand-père de Mathurin, permet de le supposer. — Tous trois avaient refusé de prêter le serment constitutionnel et ils étaient demeurés, à leurs risques et périls et tant qu'ils avaient pu, au service des populations fidèles. — A la même époque s'épanouissait un jeune garçon de 7 à 8 ans qui sera plus tard Curé de Languidic et oncle de Mathurin. Nous en reparlerons. — En 1850, la branche collatérale donnait naissance à Joachim Le Bras qui fut recteur de Riantec ; une des figures les plus représentatives de la famille et quant au physique, et quant aux aptitudes intellectuelles, et quant à la valeur morale et patriotique. Malgré l'immunité du service militaire dont il pouvait bénéficier il s'enrôla, un des premiers, en 1870, dans l'armée des Volontaires de l'Ouest sous les ordres de Charette. Si son vaillant enthousiasme ne lui a pas valu, à notre connaissance, d'être rangé au nombre des héros célèbres, du moins son érudition le classe parmi les meilleurs historiens locaux de son temps. Nous devons compter enfin la vocation religieuse de Julie Guillouzo, nièce de Mathurin, qui se retira chez les Ursulines et signaler que le sacerdoce des Guillouzo demeure, de nos jours, l'héritage d'un petit neveu et de deux arrière petits neveux de notre chapelain... et voilà pour l'Eglise.

Mais, le pays eut aussi sa part. Le fief des Guillouzo se situait au centre du département du Morbihan, entre Locminé et Pontivy et, principalement, sur trois communes limitrophes, Pluméliau, Remungol et Moréac. Toutes les trois ont, à un moment ou à un autre, confié leur administration à la famille. — Ainsi, le rapport du 13 février 1793, déjà cité, nous révèle ceci : « Guillouzo, dit Tonsuré, soi-disant émigré, est chez son frère ci-devant maire de Remungol ». — Dans le même temps, un Guillouzo était maire de Pluméliau. — Entre 1835 et 1844 nous trouvons, également comme maire de Remungol, Joachim Guillouzo le propre père de Mathurin. — En 1876, comme maire de Pluméliau, son frère Joachim — tandis qu'en 1859 un de ses cousins germains, Pierre Le Bras, était maire de Moréac.

Et maintenant, si l'on veut bien admettre que souvent ces représentants de l'Eglise et du Pays se sont trouvés,

dans l'accomplissement de leur mission ou de leurs fonctions, confrontés avec des difficultés majeures et des dangers certains dus au déséquilibre des esprits et des institutions de leur temps, on doit reconnaître qu'en des heures, parfois tragiques, tant au point de vue social que religieux, la famille Guillouzo ne s'est pas dérobée.

Nous avons remonté le cours du temps afin de rassembler les éléments d'un atavisme qui permettront de mieux situer l'attachante physionomie du Chanoine Guillouzo et d'apprécier les qualités de courage, de patience et de pieux entêtement qu'il mit au service d'un apostolat peu commun. Il nous reste à le suivre dans son milieu strictement familial, puis au cours de ses études et enfin sur le terrain de ses activités.

La famille Guillouzo de Cosquéric était une famille de cultivateurs intelligents, consciencieux, travailleurs. Elle devait à ces qualités de base une situation matérielle bien assise et, pour l'époque, une confortable aisance. Le père, il est vrai, ne manquait ni d'initiative, ni d'ingéniosité. Au travail routinier de la ferme il sut adjoindre l'industrie du miel et de la cire. Il devint un apiculteur aussi averti en



... Tressait une couronne d'or autour de la Croix (Photo archives)

cette activité qu'habile en son commerce ce qui, pour sa famille, fut d'un profit supplémentaire non négligeable.

Quant à l'honorabilité de Joachim Guillouzo, elle reposait sur deux fondements solides, le sens moral qui fait la dignité de la vie et l'esprit chrétien qui fait la valeur des baptisés. C'est, sans doute, au premier que Joachim Guillouzo dut d'être choisi par ses compatriotes pour diriger les affaires de la commune de Remungol dont il fut le maire de 1835 à 1844. C'est sûrement le second qui inspira son comportement de croyant et sa fidélité aux traditions chrétiennes de ses ancêtres dont on relève les noms dans les « Fondations » de la paroisse de Remungol. Le fait que Pierre, son aîné de neuf ans, devint prêtre témoigne, par ailleurs, de l'éducation et de la formation religieuses qu'il reçut dans sa famille. Aussi, rien de plus naturel qu'il aimât vivre dans un décor de symboles propres à entretenir son profond sentiment chrétien, aussi bien dans son domaine de Cosquéric où les superstructures du puits sont ornées, entre autres, d'un ostensorioir et de deux angelots que plus tard dans sa métairie de Kermadio où un calice a été sculpté dans la pierre et une niche ouverte dans le mur pour abriter une statuette... peut-être de Sainte Anne.

Car la famille Guillouzo quitta Remungol pour s'établir au village de Kermadio sur le territoire de la paroisse de Pluméliau. Pour quelle raison ? Vraisemblablement à la suite d'un partage des biens de famille. — Quand ? Sans doute vers 1845 quand le père renonça à son mandat de maire de Remungol.

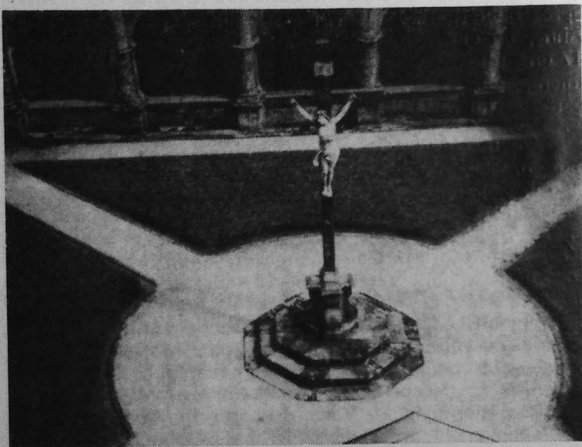
Mathurin avait alors 20 ans. Ses souvenirs de jeunesse devaient rester de l'autre côté de la limite paroissiale ; les prés où il avait gardé le troupeau familial, les chemins creux et les champs de froment, l'église où il avait fait sa première communion, ses petits camarades d'école, et aussi M. le Recteur et M. le Vicaire qui lui apprirent le catéchisme. — Mais, déjà, il avait appris peu à peu à s'en séparer. Son oncle Pierre qui, depuis 1820, était Curé de Languidic, avait, au sujet de ses neveux, des ambitions qui rejoignaient d'ailleurs celles du père et de la mère. Les enfants n'étaient pas dépourvus d'intelligence. Ils pouvaient faire des études, et pourquoi pas au Petit-Séminaire ? Le rêve des parents chrétiens n'était-il pas de compter au moins un prêtre parmi les garçons de

la famille ? Rêve que la Providence, quand les intentions en étaient sans détours, transformait, souvent dans la suite, en réalité. — Mais, prudent et avisé, l'oncle Pierre préféra leur assurer, au préalable, une solide instruction primaire. Ils furent l'acquérir dans une pension de Pontivy, après quoi Mathurin entra au Petit-Séminaire de Sainte-Anne, en classe de cinquième. C'était en 1841. Il avait 17 ans, un âge où les jeunes élèves de cette époque emportaient, parmi les articles de leur trousseau, un savon à barbe et un rasoir.

Quand Mathurin Guillouzo entra à Sainte-Anne, la maison, sous l'impulsion de son nouveau Supérieur, M. Charil, s'appretait à se libérer de la tyrannie odieuse que, depuis 1828, le régime des « Ordonnances » imposait aux séminaires. Ce fut une grande époque que remuaient les écrits et les paroles d'Ozaman, Dupanloup, Montalembert, Lacordaire, Louis Veuillot, etc... tous vaillants pionniers de la liberté d'enseignement. Tout ce qui agitait l'opinion publique influençait l'esprit des jeunes de Sainte-Anne dans le sens de cette grande cause en jeu. Mathurin était à bonne école pour se forger un tempérament d'énergie et d'audace sans, cependant, manifester encore de chevaleresques prétentions. — Voici, au contraire, le portrait que, bien simplement, trace de lui M. Le Digabel, son contemporain : « Très docile envers ses maîtres dont il parla toujours avec la plus vive reconnaissance. Excellent camarade, il se montrait enjoué avec les rieurs, patient avec les espiègles, généreux à l'égard de tous. On le citait parmi les élèves studieux... ». Un autre de ses contemporains, Max Nicol, nous parle de sa « piété joyeuse et de son caractère franc et ouvert ».

De telles appréciations expliquent le rayonnement du jeune élève au séminaire où il noua de ces amitiés fortes qui survivent aux années de collège comme à Languidic où, nous dit-on encore, il passait de joyeuses vacances en compagnie de son frère. L'oncle Curé se faisait un devoir de veiller sur ses neveux durant les congés. Son incontestable autorité et sa conception sévère de l'éducation ne l'empêchaient cependant pas de leur ménager, au presbytère, un séjour d'autant plus agréable qu'il avait, au service matériel de sa maison, sa nièce Michelle Le Bras, cousine germaine des deux adolescents. Durant ses jeunes années et jusqu'à son sacerdoce, Mathurin sera ainsi l'heureux bénéficiaire des attentions familiales car, si les

vicaires s'y succédèrent à une cadence accélérée, ces deux piliers de structure s'y maintinrent avec une remarquable stabilité.



Point de départ des processions ... (Photo archives)

Serait-ce à Languidic que Mathurin Guillozo aurait acquis son goût pour la musique ? Toujours est-il qu'il trouva, au Petit Séminaire, l'occasion de développer ses aptitudes pour cet art. En 1842, l'année qui suivit son entrée à Sainte-Anne, le Supérieur décidait d'y rétablir la musique instrumentale. Il nomma comme professeur de musique M. Gougaud, M. Texier en étant le chef. Mais, savourons ce récit de M. Le Digabel : « Ce fut l'époque héroïque des musiciens... c'est que leur chef battait la mesure avec vigueur, les manches de sa soutane retroussées, et, d'une voix éclatante, il lançait à sa troupe des « piano » qui dominaient le bruit des instruments... On défila aux accents d'un pas redoublé, triomphe des orphicléides dont la grosse voix laissait pourtant une fine retournelle au piston de Mathurin Guillozo »... Qui dit mieux ?

Nous ne savons pas si Mathurin avait les mêmes dispositions et obtint le même succès dans ses études clas-

siques. Son nom figure bien sur les listes des élèves de ce temps mais ces listes ne sont pas des palmarès. La petite phrase que voici nous rassure cependant autant que des couronnes de lauriers : « ...à Sainte-Anne il donna du sien et se donna lui-même sans réserve, simplement et du premier élan ». Il serait étonnant qu'un tel don de soi n'ait pas eu d'heureuses répercussions sur son travail scolaire. En tout cas, il en eut sur la décision éclairée et sans réticences qu'il prit, à la fin de sa Rhétorique, en 1846, lorsqu'il termina ses études à Sainte-Anne. Par inclination personnelle, mais aussi avec les encouragements de ses professeurs et les conseils de son directeur de conscience, il entra tout droit au Grand Séminaire de Vannes. — Durant cette période de rude formation rien, semble-t-il, ne troubla le calme des longues heures passées dans le travail, la prière et la réflexion. Aussi, c'est l'âme sereine et fortement trempée pour l'avenir qu'il recevait, en 1851, l'Ordination Sacerdotale des mains de Mgr de la Motte.

...Et voici notre jeune prêtre nommé vicaire à Plouhinec, une des plus belles paroisses du diocèse au point de vue matériel comme au point de vue chrétien. S'il n'a pas, sous les yeux, les plantureuses terres à céréales du pays de Pontivy, il trouve une région à la fois fertile en produits maraîchers et ouverte aux ressources de la mer, paysans et marins y restant, en outre, très attachés aux traditions chrétiennes. — Mais les pays aisés ne sont pas, pour autant, dépourvus de pauvres, ni les bonnes paroisses d'âmes nécessiteuses. C'est à ces humbles que Mathurin réserva le meilleur de son apostolat. Max Nicol a résumé ainsi son ministère : « Prêtre zélé et pieux, secourant les pauvres, s'oubliant lui-même pour le prochain, accueillant tout le monde avec bonté et ne reculant jamais devant la fatigue quand il avait à faire une bonne action. Son âme avait ce rayonnement divin qu'on appelle la charité ». De telles qualités d'âmes, servies par un abord facile et une grande simplicité, lui valurent l'estime des paroissiens comme elles avaient, depuis longtemps, conquis celle de ses amis et condisciples.

Comme d'autres grandes paroisses, et pour les facilités du ministère, Plouhinec possédait une maison, sorte d'annexe du presbytère, où un vicaire se tenait en résidence permanente. On l'appelait, pour cette raison, la maison vicariale. M. Guillozo l'occupait mais, disait un de ses confrères, il n'a jamais réussi à en fermer la porte.

Constamment ouverte à ceux qui cherchaient conseils ou assistance, même s'ils étaient parfois fort importuns, elle l'était aussi à ses amis qui se plaisaient à lui rendre visite. Or, ils étaient fort nombreux, de tout âge, de tout rang, de tous pays, tant il avait récolté de sympathies un peu partout. Parmi les plus assidus nommons M. Trégaro, Aumônier de la Marine à Lorient et M. Audo, Vicaire à Port-Louis. Ces deux comparses, habitués à la cordiale hospitalité de M. Guillouzo, lui amenèrent, un jour, M. Simon, Curé de Saint-Eustache à Paris et son Vicaire, M. Couillé de passage en Bretagne. Dès le premier contact, et désormais pour la vie, une inaltérable amitié se forgea entre tous... et où l'amitié s'épanouit-elle avec le plus de charme et le moins de complexes sinon autour d'une table ? — Il est permis d'imaginer l'intérêt de la conversation entre l'Aumônier de la Marine qui, bientôt, allait devenir évêque de Sées, M. Simon, protégé des Dames de la Halle qui, un jour, le délivreront de la Commune, et son vicaire qui, avant longtemps, serait le cardinal-archevêque de Lyon.

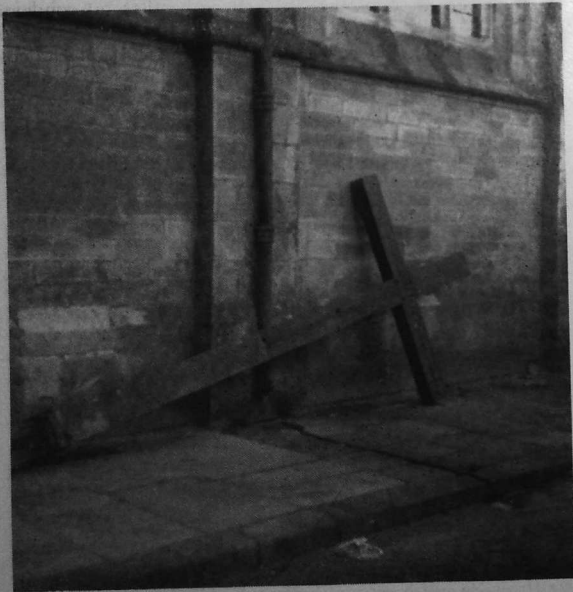
Si la table de M. Guillouzo était accueillante, elle se maintenait dans les limites assez restreintes du budget qu'il réservait aux loisirs. Quelques intimes le soupçonnaient de compenser, par une illusion qui se voulait généreuse, les délices d'une cave qui, elle, ne pouvait l'être. « Il connaissait, disaient-ils, le secret de vieillir, en un instant, par un bain d'eau tiède, un vin jeune et très ordinaire » qu'il servait, par ailleurs, sous des étiquettes variées, toujours dans l'intention de procurer à ses convives l'entière satisfaction, fut-elle factice, que leur souhaitait sa bonté naïve. Eh bien ! un jour qu'entre deux pipées, car c'était un fumeur de pipe invétéré, le bon vicaire avouait son innocente supercherie, il demeura sidéré devant l'incrédulité de ses amis... comme quoi il n'y a pas que la vertu à être toujours récompensée. Cependant, d'après un de ses confidents, « un jour, M. Guillouzo se laissa tenter par les instances de l'amitié et l'on vit apparaître, devant sa porte, en grande pompe, du Montplaisir, vin de choix ». — A part la « grande pompe » qui, en l'occurrence, n'est pas une référence, qu'en termes évocateurs de sensuelles félicités cet évènement nous est conté ! Hélas ! un autre poète, différemment inspiré, n'a-t-il pas écrit « Il y a loin de la coupe aux lèvres » ? A peine à l'entrée du cellier, le Montplaisir dut être réembarqué pour Sainte-Anne.

Un fait assez particulier vint perturber, en effet cette existence à laquelle ce dosage raisonnable d'apostolat dévoué et de détente agréable assurait un équilibre si serein. Evoquons-le en nous référant aux Mémoires de M. Kerdaffrec... — Lors des élections législatives de 1863, M. Fresneau, beau-frère de Mgr de Ségur, se présentait dans la deuxième circonscription de Lorient comme candidat légitimiste donc représentant, à la fois, « la fidélité royaliste et la fidélité religieuse ». Il avait pour adversaire, M. de la Haichou, maire de Lorient, pour amis et souteneurs les catholiques et le clergé. Mais, alerté par l'Administration Départementale, l'Evêque de Vannes, qui était bonapartiste, désapprouva les prêtres hostiles au candidat officiel. M. Guillouzo se trouva parmi les plus ardents à faire campagne pour M. Fresneau. Cela lui valut, dans un premier temps, d'être fiché par la police et dénoncé à l'Evêché, dans un second, d'être appelé à rendre compte de sa conduite à Mgr Dubreuil, dans un troisième, d'être condamné à quitter Plouhinec pour Sainte-Anne avec, comme compagnon d'infortune, M. Thuaut, vicaire à Bubry qui, pour le même délit, encourut la même disgrâce.

En mai 1864, après un vicariat de treize ans, M. Guillouzo quitta donc Plouhinec pour Sainte-Anne-d'Auray où, sur les indications de son prédécesseur, le nouvel Evêque, Mgr Gazailhan, venait de le nommer au poste subalterne de chapelain auxiliaire. Ce fut pour lui un coup dur. — Il lui fallait abandonner un ministère qui lui plaisait, une paroisse à laquelle il s'était attaché, un genre de vie dont nous avons eu quelques aperçus, pour se trouver en face d'une situation toute différente, d'occupations pour lesquelles il ne se sentait pas prédestiné, d'une nouvelle équipe de confrères à cette époque quelque peu désemparée. Voici comment un jeune professeur du séminaire le voyait lors de leur première rencontre : « Je ne le connaissais ni de vue, ni même de nom. Quand je vis sa figure empreinte de bonté j'allai à lui et le trouvai tout ému... Je lui adressai quelques questions mais il fut plus timide encore que moi et, malgré l'attrait de sa physionomie, je souffrais de notre mutuel embarras. Heureusement survinrent le Supérieur et quelques amis... ». — Oui, heureusement pour M. Guillouzo. L'arrivée de M. Kerdaffrec, le tout nouveau supérieur, ne pouvait que le reconforter. Ensemble ils étaient entrés en cinquième au Petit Séminaire et, depuis, leur amitié sincère, loyale, fidèle, n'avait subi

la moindre éclipse. Deux hommes, apparemment différents en tous points, mais qui se rejoignaient par le cœur, la compréhension et aussi la vertu... et puis, Sainte Anne était là. Dans ses mémoires M. Kerdaffrec n'hésite pas à écrire, en parlant de son chapelain, que « la Divine Providence le prédestinait à exercer une influence toute particulière à Sainte Anne ». Nous allons voir combien cette constatation a été pleinement vérifiée.

M. Guillouzo fut nommé à Sainte-Anne sans autres attributions que celles de chapelain auxiliaire. Il fallut



... En attendant d'être « replantée » !

(Photo H.D.)

le départ prématuré de M. Le Vulgos pour qu'il prît, à sa suite, le rang de premier chapelain et de Directeur du Pèlerinage. Dès lors la tâche était à la mesure de ses apti-

tudes. Il se donna tout entier, comme d'habitude, au service des pèlerins. On le voyait sans cesse dans la chapelle, la vieille chapelle construite par Nicolazic, confessant, bénissant, enseignant les fidèles, organisant cérémonies et processions, prenant soin des lieux saints et surtout du sanctuaire entre les murs trop étroits duquel les foules se tassaient, mal à l'aise. Il reprit goût et courage, aidé dans cette remontée par la bonne camaraderie qui l'unissait au Supérieur et à ses professeurs du Petit Séminaire. Une bonne pipe en leur compagnie, un petit air de piston avec les élèves musiciens, complétaient le traitement.

Dès 1863, Mgr Dubreuil avait conçu le projet d'agrandir ou de reconstruire la vieille chapelle de Sainte Anne. Son successeur, Mgr Gazailhan, en commença la réalisation. Un concours fut organisé entre 12 concurrents parmi les travaux desquels le jury, réuni le 8 Août 1865, choisit le plan de M. Deperthes. Le 5 décembre suivant, le premier coup de pioche était donné. Mais, « qui bâtit, pâtit », les évêques comme les autres humains. Lorsque le 4 Septembre 1866, le nouvel évêque de Vannes, Mgr Bétel, vint bénir la première pierre, grande était son appréhension et sérieuse son inquiétude quant aux dépenses que nécessiterait la réalisation d'un plan aussi audacieux. S'il crut, en ce jour, dissimuler à tous son embarras, il se trompait. Il y avait là quelqu'un auquel il n'échappa pas. Un nouveau Nicolazic se levait. Comme le laboureur de Keranna, M. Guillouzo voulait voir resplendir la gloire de Sainte Anne sous la forme d'un sanctuaire « grand comme une cathédrale ». Que Dieu et la Bonne Grand-Mère lui viennent en aide pour que se réalise le rêve du Voyant !

Cette aide ne se fit pas attendre. Toute une transformation, proche du miracle, s'accomplit dans le premier Chapelain. Lui, si timide par nature, si peu causeur, si mal à l'aise avec l'Autorité, le voilà qui franchit hardiment les grilles de l'Evêché avec la prétention d'aller soutenir le courage défaillant de son Evêque... mais, place ici au récit que, plus tard, Mgr Bétel fera lui-même de cette entrevue : « Grande était notre perplexité quand, connaissant notre embarras, l'abbé Guillouzo vint nous trouver disant : Laissez-moi faire, je répons de vous seconder utilement. — Eh ! comment trouver des centaines de mille francs ? — J'irai de paroisse en paroisse et, s'il faut, de porte en porte. Pauvres et riches me permettront de leur

trendre la main au nom de Sainte Anne ». Et, très ému, l'Evêque ajoutait : « Nous devons l'avouer à notre confusion, notre Foi n'égalait pas la sienne ». C'était malheureusement vrai. Le pauvre chapelain fut éconduit. — Mais le sang des vieux Guillouzo bouillonnait dans ses veines. Deux fois encore il entreprit la même démarche près de son Evêque qui finit par lui dire : « Allez donc, prêchez, quêtez. Dieu vous conduise, Sainte Anne vous inspire ! ».

L'aventure allait commencer...

Z.

(à suivre)



SAINTE-ANNE D'AURAY, rendez-vous des Ames...

SEPTEMBRE 1973

- Samedi 22** : Deux dames font à pied 35 km.
Dimanche 23 : Un groupe d'une centaine d'« Anciens » de Quimperlé.
Mardi 25 : Un groupe des Landes.
Du Mercredi 26 au Vendredi 28 : Pèlerinage de Besançon.
Mercredi 26 : 150 personnes de Guenrouët.
Dimanche 30 : Les « Anciens Prisonniers » de Rianteq, accompagnés de leur recteur.

OCTOBRE 1973

- Jeudi 4** : Un groupe d'une cinquantaine de personnes de l'hôpital Charcot, de Caudan, accompagnées de l'abbé Bigoin.
Dimanche 7 : Solennité du Rosaire. Messe concélébrée, à la Scala Sancta par Mgr Boussard, Mgr THIEN et son neveu l'abbé LO (Vietnam). Environ 4.500 personnes.
Lundi 8 : Un groupe de Loire-Atlantique.
Mardi 9 : Pèlerinage paroissial de La Ferrière, diocèse de Luçon (50 personnes de la « Vie Montante »).
Mercredi 10 : 30 personnes de Lorient.
Dimanche 14 : Messe de l'U.D.M. (une centaine de personnes). 25 personnes venues à pied, de Saint-Allouestre, avec leur recteur.
Mercredi 24 : Un groupe de 50 personnes de la « Vie Montante » de Plumelec. Sœurs de Saint-Vincent de Paul, d'Athée-sur-Cher.

NOVEMBRE 1973

- Samedi 3** : Pèlerins visiteurs de la Manche (jeunes avec un prêtre), Rianteq, Hennebont, La Réunion et Madagascar (religieuses), Nantes, Canada, etc...
Lundi 5 : 4 personnes venues à pied de Lorient-Keryado.

Dimanche 11 : Cérémonie du Souvenir des Morts de la Guerre au Monument aux Morts, puis au Cimetière communal.
L'après-midi, chemin de Croix pour les morts de la Guerre dans l'enceinte du Monument, après le rassemblement à la Basilique.

Samedi 17 : Un groupe de Filles de Jésus, de Kermaria, avec l'abbé Miniou Yves.

Samedi 24 : Un groupe de 15 personnes, accompagnées d'un prêtre.

DECEMBRE 1973

A noter le pèlerinage de la paroisse d'Arzon.

Déjà, le 7 juin 1973, à l'occasion du tricentenaire de la Bataille de Schooneveldt, et à l'anniversaire du jour même de cette bataille (7 juin 1673), les Arzonnais avaient accompli un premier pèlerinage de reconnaissance.

Ils le renouvelèrent le lundi de la Pentecôte, 11 juin 1973, à l'occasion de leur pèlerinage paroissial annuel. Ce fut une journée triomphale, grandiose.

Une troisième fois, au cours de cette même année, 55 d'entre eux répondant à l'appel de leur recteur, l'abbé Cariou, sont venus remercier la « Bonne Grand-Mère ». Ils voulaient célébrer le tricentenaire (27 décembre 1673 - 27 décembre 1973) du remerciement officiel de la paroisse.

On ne peut que féliciter la paroisse d'Arzon d'une TELLE FIDELITE DANS LA TRADITION, FIDELITE AU SOUVENIR.



MATÉRIEL DE TRAVAUX PUBLICS
Concessionnaire **POCLAIN**
Centre Bretagne Matériel
Zone Industrielle - 56300 PONTIVY
B. P. n° 6 Tél. 25.03.12

SAINTE-ANNE-D'AURAY
RESTAURANT DES PELERINS
M^{me} Anne KERCRET
56, Rue de Sainte-Anne - Tél. 24.10.59

— PELERINAGES —
AUTOCARS DE 20 A 60 PLACES



Place de la Gare
Tél. 66.21.64 **VANNES**
Gare Routière
Tél. 64.20.94 **LORIENT**

IMPRIMERIE SAINT-JOSEPH

P. GRIMAULT

19, Avenue du 4 Août 1944
56 - VANNES Tél. (97) 66.18.93

TOUS TONNAGES — TOUS TRANSPORTS — TOUTES DIRECTIONS

TRANSPORTS ROUXEL

MANUTENTION

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION — TERRASSEMENTS

2, Avenue du Président-Herriot

VANNES

Maison
LE PAJOLEC

CHAUFFAGE - SANITAIRE

10, Rue des Vierges
Téléphone 66.15.39

56006 VANNES

Vêtements **J. PHILIPPON**

HOMME — DAME — ENFANT

4 et 7, Rue Porte-Prison
Tél. 66.15.64

13, Rue de la Monnaie
Tél. 66.20.55

VANNES

GARAGE H. JOSSET

Agence **RENAULT**

4, Place Nicolazic - Tél. 24.07.39
56400 SAINTE-ANNE-D'AURAY

Les Meubles LE ROUX

FABRICANT

53, Route de Sainte-Anne
Usine : Route de Baud

VANNES Tél. 66.26.76

BNP

54, Rue du Port

LORIENT — Tél. 21.13.98

25, Place de la République

AURAY — Tél. 89

Place de la République

QUIBERON

**Société Armoricaine
d'Entreprises Générales**

Société Anonyme au Capital de 2.000.000 F

TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS

Siège Social : 7, Rue de Bernus
VANNES Tél. 66.22.90**SOTRAMA-CARMIET**TRANSPORTS - TRAVAUX PUBLICS
MANUTENTIONS - TERRASSEMENTSAvenue de Kergoise — LORIENT
Téléphone : 21.10.26Location camions tous tonnages
Location de grues automotrices :
7 t., 12 t., 15 t., 20 t., 50 t.
Sable et produits de carrières**Jean-Pierre JULS**

PHARMACIEN

56400 SAINTE-ANNE-D'AURAY

C. KERMORVANT

BOUCHERIE - ALIMENTATION

8, Rue Général de Gaulle

SAINTE-ANNE-D'AURAY

Robert CHAUVIN

INGENIEUR

TELE - HIFI - GRUNDIG

15, Rue du Mené

VANNES Tél. 66.31.36

Jean KERVADEC

BOUCHERIE

6, Place Nicolazic

56400 SAINTE-ANNE-D'AURAY

**MOBILIER DE FRANCE
MOYSAN**

MAGASIN - PILOTE

VANNES : Centre Record — LORIENT : Place Jules-Ferry
HENNEBONT : Avenue de la Libération

VINS DE TABLE ET VINS FINS

Ets GUICHARD

Livraisons Franco-domicile

98, Rue Gaston-Turpin

Tél. (40) 74.05.35 NANTES

G. HUOUCloches - Electrification de cloches
Horlogerie Monumentale - Chauffage

5, Avenue du Bocage

Tél. (40) 74.29.20 NANTES

RENSEIGNEMENTS UTILES**HORAIRE DES OFFICES (HORAIRES D'HIVER)****En semaine** : Messes à 7 heures, 9 heures, 11 heures.**Tous les soirs** : Messes à 18 heures, sauf le samedi (18 h. 30).**Le Dimanche** : Messes à 7 h. 30, 9 h. 30, 11 heures et 12 heures.
Chapelet à 14 h. 30.**HONORAIRES DES MESSES :**

(Virement au C.C.P. Nantes 3-21 — M. le Chapelain de Ste-Anne)

Messe : 14 F — Neuvaine : 140 F — Trentain : 430 F

EX-VOTOS :

A ceux et à celles qui voudraient offrir un ex-voto, nous demandons de ne pas le faire graver avant de s'être mis en relation avec l'un ou l'autre des chapelains du Pèlerinage.

Les personnes qui n'auront pas la satisfaction d'offrir l'ex-voto promis pourront manifester leur reconnaissance à Sainte Anne, en faisant une offrande correspondante au prix ; offrande bien utile à un moment où la Direction du Pèlerinage se trouve affrontée à de lourdes dépenses nécessitées par l'entretien et les réparations des sanctuaires.

ARCHICONFRERIE DE SAINTE ANNE :

Les personnes qui désirent se faire inscrire à l'Archiconfrérie doivent prendre l'engagement de réciter chaque jour un « Je vous salue Marie » et l'invocation « Sainte Anne priez pour nous ! » aux intentions de l'Archiconfrérie.

L'inscription est gratuite, chacun est laissé libre de faire l'offrande qui lui plaît pour la feuille de prières et l'image qui lui sont remises.

CORRESPONDANCE ET TELEPHONE :

Pour l'organisation des pèlerinages et les relations de faveurs écrire à M. le Directeur des Pèlerinages, Sainte-Anne-d'Auray - 56400 AURAY.

Quand vous désirez organiser un pèlerinage, écrivez plutôt que de téléphoner. Cela évite oubli ou confusion. Les numéros de téléphone du Pèlerinage sont le 24-10-57 et le 24-13-58.

En cas de versement par C.C.P., bien préciser, au verso, le motif de l'envoi.

ACCES :

S.N.C.F. : ligne Paris-Nantes-Quimper.

Autocars Drouin, ligne Vannes-Quiberon.

Cars C.M. à partir de Vannes.

Cars Le Bayon à partir d'Auray.

DEMENAGEMENTS**LESCOUBLET**

VANNES

HOTEL - RESTAURANT**LA BOULE D'OR**

Mme A. PRIEUR - STE-ANNE-D'AURAY

14, Rue de Vannes - Tél. 24.04.08

SOMMAIRE

	Pages		Pages
Hommage à la Croix de Jérusalem	1	Liste des Pèlerinages 1974	14
Anniversaire de la découverte de la Statue de Sainte Anne.	7	Le Chanoine Guillouzo	38
		Sainte-Anne-d'Auray, rendez-vous des Ames	51

Imprimerie Presse du Morbihan, Lorient — Inscription C.P.P.P. n° 31.556
Dépôt légal 1^{er} Trim. 1974 — Le Directeur de la Publication : Chanoine MORIO

Le chauffage électrique intégré

— crée les conditions naturelles de la vie —